RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de Transat A.T. inc. sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration. La responsabilité de la direction à cet égard comprend la sélection de principes comptables appropriés ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada et adéquats dans les circonstances. L'information financière présentée ailleurs dans ce rapport annuel est conforme à celle des états financiers.

La Société et ses sociétés apparentées se sont dotées de systèmes comptables et de contrôles internes conçus afin de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte ou une utilisation non autorisée et qu'on puisse ainsi se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration assume ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés, principalement par l'entremise de son comité d'audit. Le comité d'audit révise les états financiers consolidés annuels et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit étudie également de façon suivie les résultats des audits effectués par les auditeurs externes, les conventions et méthodes comptables ainsi que les systèmes de contrôle interne de la Société. Les présents états financiers ont été audités par Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L., comptables agréés, et le rapport qu'ils ont dressé sur les états financiers consolidés figure à la page suivante.

Le président du conseil, président et chef de la direction

Jean-Marc Eustache

Le vice-président, finances et administration et chef de la direction financière

Denis Pétrin

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Transat A.T. inc.,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Transat A.T. inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 octobre 2013 et 2012, et les états consolidés des résultats, du résultat global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Transat A.T. inc. aux 31 octobre 2013 et 2012 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière.

Montréal, Canada

Le 11 décembre 2013

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique nº A121006

Ernst & young s.r.l. | S.E. N. C.R.L.

TRANSAT A.T. INC. ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2013	2012
ACTIFS	Φ	•
	245 010	171 175
Trésorerie et équivalents de trésorerie Trésorerie et équivalents de trésorerie en	265 818	1/1 1/5
fiducie ou autrement réservés [note 8]	361 743	331 172
Clients et autres débiteurs [note 9]	112 738	111 525
Impôts sur le résultat à recevoir	5 645	14 690
Stocks	13 143	11 469
Charges payées d'avance	73 453	57 234
Instruments financiers dérivés	73 433	7 460
Partie courante des dépôts	13 267	12 968
Actifs courants	853 527	717 693
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	41 725	39 119
Placements dans des PCAA [note 10]	41723	27 350
Dépôts [note 12]	23 308	30 735
Actifs d'impôt différé [note 23]	22 048	24 338
Immobilisations corporelles [note 13]	115 025	96 415
Goodwill [note 14]	94 723	91 494
Actifs incorporelles [note 14]	67 333	66 531
Placements et autres actifs [note 15]	72 384	69 626
Actifs non courants	436 546	445 608
Actis non courants	1 290 073	1 163 301
PASSIFS		
Fournisseurs et autres créditeurs [note 16]	326 687	307 219
Partie courante de la provision pour remise	320 007	307 217
en état des aéronefs loués	11 029	19 513
Impôts sur le résultat à payer	19 729	932
Dépôts de clients et revenus différés	410 340	382 823
Instruments financiers dérivés	4 675	8 416
Passifs courants	772 460	718 903
Provision pour remise en état des aéronefs loués [note 17]	17 028	12 356
Autres passifs [note 19]	48 096	54 448
Passifs d'impôt différé [note 23]	11 096	11 268
Passifs non courants	76 220	78 072
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions [note 20]	221 706	220 736
Provision pour paiements fondés sur des actions	15 391	13 336
Résultats non distribués	206 835	145 198
Profit latent (perte latente) sur les		
couvertures de flux de trésorerie	2 380	(475)
Montant cumulé des écarts de change	(4 919)	(12 469)
	441 393	366 326
	1 290 073	1 163 301

Engagements et éventualités [note 26]

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

In this levene

Transat A.T. inc. États consolidés des résultats

Exercices clos les 31 octobre	2013	2012
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	\$	\$
Revenus	3 648 158	3 714 219
Charges opérationnelles		
Coûts liés à la prestation de services touristiques	1 951 329	1 975 892
Carburant d'aéronefs	417 891	505 422
Salaires et avantages du personnel [note 21]	368 477	374 980
Commissions	163 606	158 357
Entretien d'aéronefs	106 732	119 613
Frais d'aéroports et de navigation	95 635	108 112
Loyer d'aéronefs	81 270	88 361
Autres	346 572	366 527
Amortissement [note 21]	39 068	40 793
Restructuration – Indemnités de cessation d'emploi [note 22]	5 740	
	3 576 320	3 738 057
Marge brute (perte d'exploitation)	71 838	(23 838)
Coûts de financement	2 512	2 962
Revenus du financement	(7 357)	(6 693)
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés aux		
achats de carburant d'aéronefs	493	(701)
Gain de change sur les éléments monétaires à long terme	(846)	(370)
Gain sur des placements dans des PCAA [note 10]	-	(7 936)
Gain à la cession d'une filiale	-	(5 655)
Dépréciation de goodwill [note 14]	-	15 000
Quote-part du bénéfice net d'une entreprise associée [note 15]	(3 676)	(3 495)
Résultat avant charge d'impôts	80 712	(16 950)
Impôts sur les bénéfices (récupération) [note 23]		
Exigibles	18 512	(4 301)
Différés	998	887
	19 510	(3 414)
Résultat net (perte nette) de l'exercice	61 202	(13 536)
Résultat net (perte nette) attribuable aux :		
Actionnaires	57 955	(16 669)
Participations ne donnant pas le contrôle	3 247	3 133
	61 202	(13 536)
Résultat (perte) par action [note 20]		
De base	1,51	(0,44)
Dilué(e)	1,51	(0,44)

Transat A.T. inc. États consolidés du résultat global

Exercices clos les 31 octobre	2013	2012
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Résultat net (perte nette) de l'exercice	61 202	(13 536)
Autres éléments du résultat global Éléments qui seront reclassés en résultat net Variation de la juste valeur des dérivés désignés		
comme couverture des flux de trésorerie Reclassement en résultat net Impôts différés [note 23]	2 786 1 027 (958)	(7 044) 3 652 969
	2 855	(2 423)
Gain (perte) de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères	7 550	(2 511)
Éléments qui ne seront jamais reclassés en résultat net Avantages de retraite – écarts actuariels nets [note 25] Impôts différés [note 23]	2 986 (806)	(2 405) 435
impots differes (fible 23)	2 180	(1 970)
Total des autres éléments du résultat global	12 585	(6 904)
Résultat global (perte globale) de l'exercice	73 787	(20 440)
Attribuable aux :		
Actionnaires	69 891	(23 654)
Participations ne donnant pas le contrôle	3 896	3 214
	73 787	(20 440)

Transat A.T. Inc. États consolidés de la variation des capitaux propres

Cumul des autres éléments du résultat global

				resultat g	iuuai			
		Provision pour paiements fondés sur des actions	Résultats non distribués	Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie	Montant cumulé des écarts de change	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2011	219 462	11 063	161 726	1 948	(9 958)	384 241		384 241
Résultat net (perte nette) de l'exercice	_	_	(16 669)	_	_	(16 669)	3 133	(13 536)
Autres éléments du résultat global	_	_	(1 970)	(2 423)	(2 592)	(6 985)	81	(6 904)
Résultat global (perte globale) de l'exercice	_	_	(18 639)	(2 423)	(2 592)	(23 654)	3 214	(20 440)
Émission sur le capital autorisé	1 274	_	_	_	_	1 274	_	1 274
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	_	2 273	_	_	_	2 273	_	2 273
Dividendes	_	_	_	_	_	_	(5 635)	(5 635)
Autres variations du passif au titre des participations ne donnant pas le contrôle	_	_	2 111	_	_	2 111	(2 111)	_
Reclassement du passif au titre des participations ne donnant pas le contrôle Reclassement de l'écart de change des monnaies	_	_	_	_	_	_	4 613	4 613
étrangères au titre des participations ne donnant pas le contrôle	_	_	_	_	81	81	(81)	_
domain pas to controle	1 274	2 273	2 111	_	81	5 739	(3 214)	2 525
Solde au 31 octobre 2012	220 736	13 336	145 198	(475)	(12 469)	366 326		366 326
Résultat net de l'exercice	_	_	57 955	_	_	57 955	3 247	61 202
Autres éléments du résultat global	_	_	2 180	2 855	6 901	11 936	649	12 585
Résultat global de l'exercice	_	_	60 135	2 855	6 901	69 891	3 896	73 787
Émission sur le capital autorisé	965	_	_	_	_	965	_	965
Exercice d'options	5	_	_	_	_	5	_	5
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	_	2 055	_	_	_	2 055	_	2 055
Dividendes	_	_	_	_	_	_	(2 787)	(2 787)
Autres variations du passif au titre des participations ne donnant pas le contrôle	_	_	1 502	_	_	1 502	(1 502)	_
Reclassement du passif au titre des participations ne donnant pas le contrôle Reclassement de l'écart de change des monnaies étrangères au titre des participations ne	_	_	-	_	-	_	1 042	1 042
donnant pas le contrôle					649	649	(649)	
	970	2 055	1 502		649	5 176	(3 896)	1 280
Solde au 31 octobre 2013	221 706	15 391	206 835	2 380	(4 919)	441 393		441 393

Transat A.T. inc. États consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2013 \$	2012 \$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net de l'exercice	61 202	(13 536)
Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (rentrées) de fonds :		
Amortissements	39 068	40 793
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	400	(704)
liés aux achats de carburant d'aéronefs	493	(701)
Gain de change sur les éléments monétaires à long terme	(846)	(370)
Gain sur des placements dans des PCAA	_	(7 936)
Gain à la cession d'une filiale	_	(5 655)
Dépréciation de goodwill	— (0.474)	15 000
Quote-part du résultat net d'une entreprise associée	(3 676)	(3 495)
Impôts différés	998	887
Avantages du personnel	2 561	2 088
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	2 055	2 273
	101 855	29 348
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de	27 220	(5 (4/)
roulement opérationnel	27 330	(5 646)
Variation nette de la provision pour remise en état des aéronefs loués	(3 812)	(1 449)
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels	(2 334)	(13 381)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	123 039	8 872
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels	(55 457)	(64 639)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	(3 913)	(2 871)
Contrepartie reçue à la suite de la cession de placements dans des PCAA	27 350	57 448
Contrepartie reçue pour une filiale cédée, net de la trésorerie cédée	3 000	2 110
Dividende reçue d'une entreprise associée	731	_
Encaissements du capital de placements dans des PCAA	_	1 889
Contrepartie versée pour une entreprise acquise, net de la trésorerie acquise	_	(4 961)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(28 289)	(11 024)
Tida de liesorene nes dan delivites a investissement	(20 20 7)	(11 024)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission d'actions	970	1 274
Dividendes d'une filiale versés à un actionnaire sans contrôle	(2 787)	(5 635)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 817)	(4 361)
Tital de consistina de la considerada del considerada de la considerada de la considerada del considerada de la considerada de la considerada de la considerada del considerada de la considerada de la considerada de la considerada del consider		
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les	1 710	(2,000)
équivalents de trésorerie	1 710	(3 888)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	94 643	(10 401)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	171 175	181 576
	200 818	1/11/5
·	(6 146)	(1 449)
·		1 485
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles) Impôts sur les bénéfices récupérés Intérêts payés	265 818 (6 146) 841	171 1 (1 4

31 octobre 2013 et 2012

[Les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié]

Note 1 Renseignements sur la Société

Transat A.T. inc., [la «Société»], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto.

La Société est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages vacances dans le secteur touristique. Le cœur de son organisation est formé de voyagistes implantés au Canada et en Europe, lesquels sont intégrés verticalement avec ses autres services de transport aérien, de distribution, à travers un réseau dynamique d'agences de voyages, de services à valeur aioutée offerts à destination et d'hôtellerie.

Les états financiers consolidés de Transat A.T. inc. pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 11 décembre 2013.

Note 2 Principales méthodes comptables

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les présents états financiers consolidés de la Société et de ses filiales sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [«IFRS»], publiées par l'International Accounting Standards Board [«IASB»] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada.

Sauf indication contraire, ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Ces états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous «actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net» qui ont été évalués à la juste valeur.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et de ses filiales.

FILIALES

Les filiales sont des entités dont la Société détient le contrôle. Le contrôle est obtenu lorsque la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition, soit la date à laquelle la Société en obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle survient la perte du contrôle.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition des filiales, comme suit :

- le coût est calculé comme étant la juste valeur des actifs acquis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés ou pris en charge à la date de l'échange, à l'exception des coûts de transaction qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés;
- les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition;
- l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis est comptabilisé en tant que goodwill;
- si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net acquis, la juste valeur de l'actif net est réévaluée et la différence restante est comptabilisée directement au compte de résultat;
- la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et toute variation subséquente de la juste valeur est comptabilisée selon le compte de résultat lorsque la contrepartie éventuelle représente un passif financier;
- à l'obtention du contrôle dans le cadre d'une acquisition par étapes, la participation existante est réévaluée à la juste valeur selon le compte de résultat;

 pour chaque regroupement d'entreprises comportant des participations ne donnant pas le contrôle, l'entité acquéreuse mesure la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur ou selon la quote-part de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui représentent la tranche du résultat net et de l'actif net dans les filiales qui ne sont pas détenues exclusivement par la Société, sont présentées séparément dans les capitaux propres à l'état de la situation financière consolidé. Les participations ne donnant pas le contrôle assorties d'une option donnant droit aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle d'exiger le rachat par la Société des actions qu'ils détiennent sont reclassées des capitaux propres au passif, présumant ainsi l'exercice de l'option. La valeur comptable des participations reclassées est également ajustée à hauteur de leur valeur de rachat estimative. Toute variation de la valeur de rachat estimative est comptabilisée à titre de transactions sur les capitaux propres dans le résultat non distribué.

Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation que ceux de la Société mère, à l'aide de méthodes compatibles. L'ensemble des soldes, des transactions, des profits latents et des pertes latentes résultant de transactions intragroupes et des dividendes intragroupes sont éliminés au moment de la consolidation.

PLACEMENT DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, sans la contrôler. Le placement de la Société dans une entreprise associée est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, comme suit :

- le placement est initialement comptabilisé au coût;
- il comprend un goodwill identifié à l'acquisition, moins, le cas échéant, la dépréciation cumulée;
- la quote-part revenant à la Société du résultat net réalisé après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat et est également imputée au compte de la valeur comptable du placement;
- les profits sur les transactions conclues entre la Société et l'entité sous influence notable sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans cette entité et les pertes sont éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur de l'actif transféré.

CONVERSION DES DEVISES

TRANSACTIONS ET SOLDES

Les transactions en devises sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion des actifs et des passifs monétaires qui ne sont pas libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale, sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception des couvertures de flux de trésorerie admissibles qui sont différées et présentées en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres.

SOCIÉTÉS DU GROUPE

Les actifs et les passifs des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs résultats opérationnels sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés au poste «Montant cumulé des écarts de change» dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres. À la cession d'une participation, la composante écart de change des monnaies étrangères se rapportant à cette participation est comptabilisée au compte de résultat consolidé.

ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés de dépôts à terme et d'acceptations bancaires très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie avec des échéances initiales de moins de trois mois.

STOCKS

Les stocks, composés principalement de fournitures et de pièces d'aéronefs, sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal de l'activité moins les coûts estimatifs nécessaires pour la réalisation de la vente. Le coût de remplacement peut servir d'indice pour la valeur nette de réalisation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la provision pour dépréciation, le cas échéant.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur une base linéaire, sauf indication contraire, et vise à amortir leur coût jusqu'à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité attendue comme suit :

Équipement d'aéronefs, y compris moteurs de rechange et pièces de rechange durables

Équipement et mobilier de bureau

Améliorations locatives

5 à 10 ans, ou usure
3 à 10 ans
Durée du bail ou d'utilité
Édifice administratif

10 à 45 ans

La flotte compte les aéronefs acquis et les améliorations apportées aux aéronefs loués en vertu de contrats de location simple. Une partie du coût d'un aéronef acquis est répartie à la sous-catégorie «entretiens majeurs», laquelle est afférente aux coûts de remise en état des cellules, des moteurs et des trains d'atterrissage, et le montant résiduel du coût est réparti aux aéronefs. Les aéronefs et les entretiens majeurs sont amortis en tenant compte de leur valeur résiduelle estimative prévue. Les aéronefs sont amortis sur une base linéaire sur des périodes de 7 à 10 ans et les entretiens majeurs, selon le type d'entretien, sont amortis sur une base linéaire ou en fonction de l'utilisation de l'aéronef correspondant jusqu'au prochain entretien majeur afférent, ou sur leur durée d'utilité attendue. Les coûts des entretiens majeurs subséquents sont incorporés au coût de l'actif à titre d'entretiens majeurs et amortis selon leur type. Les coûts des autres entretiens, y compris les réparations imprévues, sont comptabilisés en résultat net lorsque ceux-ci sont engagés. Les améliorations apportées aux aéronefs loués en vertu de contrats de location simple sont amorties sur une base linéaire sur la durée du bail ou la durée d'utilité correspondante, selon la plus courte de ces deux durées.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité estimatives sont revues chaque année et aiustées au besoin.

GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition par rapport à la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins annuellement et est comptabilisé au coût moins la dépréciation cumulée. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est, à partir de la date d'acquisition, réparti à chaque unité génératrice de trésorerie [«UGT»] de la Société qui devrait profiter du regroupement, peu importe si d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise sont attribués à ces unités.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent des logiciels d'application conçus ou modifiés. Ces coûts sont incorporés à l'actif lorsque les critères suivants sont satisfaits :

- il est faisable sur le plan de la technique d'achever le logiciel en vue de son utilisation;
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de l'utiliser;
- la Société possède la capacité d'utiliser le logiciel;
- il est possible de démontrer la façon dont le logiciel générera des avantages économiques futurs probables;
- les ressources techniques, financières et autres, requises pour achever le développement et mettre en service le logiciel sont disponibles;
- les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les coûts admissibles à la capitalisation comprennent à la fois les coûts internes et les coûts externes, mais se limitent à ceux qui sont directement liés au projet en question.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la dépréciation cumulée, le cas échéant.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant soit déterminée ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité économique, comme suit :

Logiciels 3 à 10 ans Listes de clients 7 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement pour une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont revus annuellement et ajustés au besoin.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, composées principalement de marques de commerce, ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins annuellement, soit individuellement ou au niveau de l'UGT. La durée d'utilité indéterminée est revue au minimum annuellement pour déterminer si l'appréciation de la durée d'utilité indéterminée demeure justifiée. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée se fait de façon prospective.

CONTRAT DE LOCATION SIMPLE ET AVANTAGES INCITATIFS DIFFÉRÉS

Les contrats de location dans le cadre desquels la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété de l'actif ne sont pas transférés à la Société sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements de contrats de location simple sont comptabilisés en tant que charge sur une base linéaire sur la durée du bail connexe.

Les avantages incitatifs différés sont des montants reçus des propriétaires et des congés de loyers. Ils sont comptabilisés avec les autres passifs et sont amortis sur la durée du bail initial sur une base linéaire en diminution de la charge d'amortissement.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une partie et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre partie. Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés, les clients et autres débiteurs, les dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués, les placements dans des PCAA (papier commercial adossé à des actifs non bancaire) et les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur positive. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres créditeurs, la dette à long terme, les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur négative et les options de vente détenues par les participations ne donnant pas le contrôle.

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers dépend de leur classement : actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, prêts et créances ou autres passifs financiers. Les instruments financiers dérivés, y compris les instruments financiers dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont classés comme étant des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'ils ne soient désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace. Le classement est déterminé par la direction au moment de la comptabilisation initiale en fonction du motif de l'acquisition.

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers, les passifs financiers et les instruments financiers dérivés classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et pertes latents découlant de la variation de la juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période où ils surviennent.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les actifs financiers classés comme prêts et créances et les passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société a recours aux instruments financiers dérivés afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères relativement aux paiements de contrats de location simple, aux encaissements de revenus de certains voyagistes et aux décaissements liés à certaines charges opérationnelles en monnaies étrangères. Aux fins de la comptabilité de couverture, la Société désigne ses instruments financiers dérivés liés aux monnaies étrangères comme instruments de couverture.

La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion du risque motivant les diverses opérations de couverture. Ainsi, un lien doit être établi entre l'ensemble des instruments financiers dérivés et les flux de trésorerie prévus ou un actif ou un passif donné. La Société doit aussi documenter et évaluer de façon formelle, à la fois à la création de la couverture et en continu, l'efficacité des instruments de couverture pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Ces instruments financiers dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits à l'état de la situation financière consolidé à leur juste valeur. Pour ce qui est des instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de la tranche efficace sont comptabilisées au poste «Autres éléments du résultat global» à l'état consolidé du résultat global. Toute inefficacité d'une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée au résultat net, au moment où elle se produit, au même poste du compte de résultat consolidé que l'élément couvert au moment de la réalisation. Si la couverture d'une relation de couverture de flux de trésorerie devient inefficace, les profits et les pertes latents antérieurs demeurent inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie jusqu'au moment du règlement de l'élément couvert, et les variations futures de la valeur de l'instrument dérivé sont comptabilisées de manière prospective en résultat. Les variations de la valeur de la tranche efficace d'une couverture de flux de trésorerie demeurent inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que «Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie» jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les montants comptabilisées au poste «Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie» sont reclassés au même poste du compte de résultat consolidé que l'élément couvert. En ce qui concerne les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur, les variations périodiques de la juste valeur sont comptabilisées au même poste du compte de résultat consolidé que l'élément couvert.

<u>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ADMISSIBLES À LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE</u>

La Société a également recours, dans le cours normal de l'activité, à des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant aux fins de gestion du risque lié à l'instabilité des prix du carburant qui n'ont pas été désignés pour la comptabilité de couverture. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période et les gains ou pertes latents résultant de la réévaluation sont comptabilisés et présentés au poste « Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant d'aéronefs » au compte de résultat consolidé. Lorsque réalisés à l'échéance des ces instruments financiers dérivés, les gains ou pertes sont alors reclassés au poste « Carburant d'aéronefs ».

La politique de la Société consiste à ne pas spéculer sur les instruments financiers dérivés; ainsi, ces instruments sont normalement acquis comme éléments de gestion du risque et conservés jusqu'à leur échéance.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers classés comme prêts et créances ou aux passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont reflétés dans la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier et sont ensuite amortis sur la durée estimative de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement dans des marchés financiers structurés est calculée en fonction des prix cotés sur un marché actif à la fermeture du marché à la date de clôture. Pour les instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est calculée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent le recours à des transactions récentes sur le marché conclues dans des conditions de concurrence normale, le renvoi à la juste valeur actuelle d'un autre instrument qui est pratiquement le même, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation.

La Société répartit ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en trois niveaux, selon l'observabilité des données utilisées.

- Niveau 1 : Ce niveau comprend les actifs et les passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs auxquels la Société a accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Cette catégorie comprend les évaluations faites au moyen de données directement ou indirectement observables autres que les cours inclus au niveau 1. Les instruments dérivés de cette catégorie sont évalués à l'aide de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standard faisant appel à des données observables sur le marché.
- Niveau 3 : Les évaluations de ce niveau reposent sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou dont l'information observable ne justifie pas la plus grande partie de la juste valeur des instruments.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS CLASSÉS COMME PRÊTS ET CRÉANCES

Chaque date de clôture, la Société doit déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers classés comme prêts et créances. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé s'être déprécié seulement s'il existe une indication objective de dépréciation par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif [un «événement générateur de pertes»] et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif. Si une telle indication existe, ou si un actif doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif ou d'une UGT et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif ou à l'UGT. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

Les critères suivants sont aussi appliqués dans le cadre de l'évaluation de la dépréciation d'actifs donnés :

GOODWILL

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année [au 31 octobre] et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier. La dépréciation est calculée en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT [ou groupe d'UGT] à laquelle se rapporte le goodwill. Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque année [au 31 octobre] soit individuellement ou au niveau de l'UGT, le cas échéant, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier.

REPRISE DE PERTE DE VALEUR

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister ou avoir diminué. Si une telle indication existe, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable, ou ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été calculée, moins l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'égard de l'actif au cours des exercices précédents. Cette reprise est comptabilisée au résultat net. Les pertes de valeur liées au goodwill ne peuvent pas faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, d'effectuer des paiements au titre d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée. Les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

PROVISION POUR REMISE EN ÉTAT DES AÉRONEFS LOUÉS

En vertu des contrats de location simple pour des aéronefs et moteurs, la Société est tenue de maintenir ceux-ci en bon état et de suivre le plan d'entretien. La Société comptabilise l'obligation d'entretien des aéronefs et des moteurs loués en fonction du degré d'utilisation jusqu'au prochain entretien. L'obligation est ajustée pour tout changement dans les coûts prévus de l'entretien afférent. Selon le type d'entretien, le degré d'utilisation est déterminé en fonction des cycles, des heures de vol ou du passage du temps entre chaque entretien. L'excédent de l'obligation pour entretien sur les dépôts d'entretien aux bailleurs effectués et non réclamés est présenté dans le passif au poste « Provision pour remise en état des aéronefs loués ». Tous les travaux d'entretien effectués sur des moteurs d'aéronefs en vertu de contrats prévoyant une facturation en fonction du nombre d'heures de vol sont imputés aux charges opérationnelles dans le compte de résultat à mesure que les frais sont engagés.

AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS

La Société offre des ententes de retraite à prestations définies à certains membres de la haute direction. Certains membres du personnel non canadiens profitent aussi d'avantages postérieurs à l'emploi. La charge de retraite périodique nette pour ces régimes est calculée de façon actuarielle sur une base annuelle par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul de la charge au titre des avantages du personnel repose sur des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses. La part acquise du coût des services passés résultant des modifications apportées au régime est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. La part non acquise est amortie sur une base linéaire sur la période résiduelle moyenne jusqu'à ce que les droits aux prestations deviennent acquis.

Le passif comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs du régime, ainsi que des ajustements pour tenir compte du coût des services passés latent. La valeur actuelle de l'obligation au titre de prestations définies est calculée en actualisant les sorties de fonds futures estimatives à l'aide des taux d'intérêt des obligations de sociétés de qualité dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de la durée du passif au titre des avantages de retraite connexe. L'ensemble des gains et des pertes actuariels découlant du calcul de la valeur actuelle de l'obligation au titre de prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont immédiatement comptabilisés dans les résultats non distribués et inclus à l'état du résultat global.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées, soit à mesure que le membre du personnel rend les services connexes.

Dans certaines juridictions, des indemnités de fin de contrat de travail doivent être versées lorsque la Société décide de mettre fin à l'emploi avant l'âge normal de départ à la retraite ou si un membre du personnel accepte de partir volontairement en échange de ces prestations. La Société comptabilise des indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'elle est manifestement engagée à mettre fin à l'emploi de membres du personnel actuels en vertu d'un régime formel détaillé sans possibilité de s'y soustraire, ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail par suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires.

COMPTABILISATION DES REVENUS

La Société comptabilise les revenus lorsque le service est rendu et que les risques et avantages importants inhérents au service ont été transférés au client. Par conséquent, les revenus provenant du transport des passagers sont constatés au retour de chaque vol. Les revenus provenant des voyagistes ainsi que les coûts y afférents sont comptabilisés au départ des passagers. Les revenus de commissions des agences de voyages sont comptabilisés au moment de la réservation. Les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus sont inscrits dans le passif courant sous la rubrique «Dépôts de clients et revenus différés».

Lorsque la Société fournit plusieurs services, notamment des services de transport aérien, de voyagiste et d'agence de voyages, les revenus sont différés et ne sont comptabilisés qu'une fois le service rendu au client conformément à la méthode comptable de la Société sur la comptabilisation des revenus. Elle traite ces différents services comme des unités comptables distinctes étant donné que chaque service a une valeur pour le client de façon individuelle et la contrepartie versée pour ces services est répartie en fonction de la juste valeur relative de chaque livrable.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Société comptabilise ses impôts sur le résultat d'après la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés d'après les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs et mesurés au moyen des taux et des lois pratiquement en vigueur au cours des périodes pendant lesquelles il est prévu que les écarts se résorberont.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont comptabilisés directement dans le résultat net, les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres d'après le classement de l'élément auquel ils se rapportent.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles, des reports de crédits d'impôt inutilisés et des pertes fiscales inutilisées, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, auquel ces différences temporelles déductibles, ces reports de crédits d'impôt inutilisés et ces pertes fiscales inutilisées pourront être utilisés.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts exigibles et les passifs d'impôts exigibles et si les impôts différés se rapportent à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Société a un certain nombre de régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres et réglées en trésorerie en vertu desquels elle reçoit des services de membres du personnel en contrepartie d'instruments de capitaux propres de la Société ou de paiements réglés en trésorerie.

TRANSACTIONS RÉGLÉES EN INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres [régime d'options d'achat d'actions], la charge de rémunération repose sur la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués dont les droits devraient être acquis au cours de la période où les conditions liées à la performance ou au service sont remplies, moyennant une augmentation correspondante de la provision pour paiements fondés sur des actions. Le montant de la rémunération est calculé à l'aide du modèle Black-Scholes. Pour les attributions dont les droits sont acquis graduellement, la juste valeur de chaque tranche est comptabilisée dans le résultat net sur la période d'acquisition des droits respective. Toute contrepartie versée par des membres du personnel à l'exercice des options sur actions ainsi que la tranche correspondante créditée antérieurement à la provision pour paiements fondés sur des actions sont portées au crédit du capital-actions.

TRANSACTIONS RÉGLÉES EN TRÉSORERIE

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie [régime d'unités d'actions différées et régime d'unités d'actions avec restrictions], la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur du passif à la date de clôture jusqu'à ce que l'attribution soit réglée. Le montant de la rémunération est calculé en fonction du cours de clôture des actions de catégorie B de la Société à la Bourse de Toronto ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités, et repose sur les unités dont les droits devraient être acquis. La charge est comptabilisée sur la période au cours de laquelle les conditions liées à la performance ou au service sont remplies. À la clôture de la période, la Société doit réévaluer ses estimations du nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis et comptabiliser l'impact des révisions dans le résultat net.

RÉGIMES D'ACHAT D'ACTIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL

Les contributions de la Société aux régimes d'achat d'actions des membres du personnel [régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital et régime d'incitation à l'actionnariat permanent] correspondent aux actions acquises sur le marché par la Société. Ces contributions sont évaluées au coût et comptabilisées sur la période allant de la date d'acquisition jusqu'à la date où les droits à ces actions sont acquis par le participant. Toute contrepartie versée par le participant pour l'acquisition d'actions en vertu du régime d'achat d'actions est portée au crédit au capital-actions.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé selon le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société pour tenir compte de tout changement apporté aux revenus ou aux charges découlant de l'exercice des éléments dilutifs. Le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation est accru du nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B additionnelles qui auraient été en circulation en supposant l'exercice de tous les éléments dilutifs.

Note 3 Estimations comptables et jugements importants

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des jugements sur l'avenir. Ces estimations et ces jugements sont continuellement revus et reposent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris des prévisions à l'égard d'événements ultérieurs jugées raisonnables dans les circonstances. Cependant, les estimations comptables pourraient entraîner des dénouements nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif ou du passif visé au cours de périodes ultérieures.

Les principales hypothèses portant sur l'avenir et sur les autres sources majeures d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, sont décrites plus loin. Les hypothèses et les estimations de la Société reposent sur les paramètres disponibles au moment de préparer les états financiers consolidés. Cependant, les circonstances actuelles et les hypothèses sur les événements futurs pourraient changer compte tenu du marché ou de circonstances hors du contrôle de la Société. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et le goodwill représentaient respectivement 115 025 \$, 67 333 \$ et 94 723 \$ de l'actif total à l'état de la situation financière consolidée au 31 octobre 2013.

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif ou d'une UGT et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société. Le calcul de la juste valeur diminuée du coût de la vente est fondé sur les données disponibles pour des transactions dans des conditions de pleine concurrence visant des actifs semblables, ou sur des prix observables sur le marché, moins les coûts de vente différentiels. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés du budget et des projections financières pour les cinq prochains exercices et ne tiennent pas compte des activités de restructuration auxquelles la Société ne s'est pas encore engagée ou des investissements futurs importants qui amélioreront le rendement de l'actif de l'UGT faisant l'objet du test. La valeur recouvrable est sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux rentrées de fonds futures prévues et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation. Les principales hypothèses utilisées pour calculer la valeur recouvrable des différentes UGT et une analyse de sensibilité sont présentées à la note 14.

Les immobilisations corporelles sont amorties, compte tenu de la valeur résiduelle, sur la durée d'utilité estimée. Les aéronefs et leurs composantes constituent une sous-catégorie importante des immobilisations corporelles. La charge d'amortissement est fonction de plusieurs hypothèses, notamment la période sur laquelle l'aéronef sera utilisé, le calendrier de renouvellement de la flotte et l'estimation de la valeur résiduelle des aéronefs et de leurs composantes au moment de leur disposition prévue.

Des changements dans la durée d'utilité estimée et la valeur résiduelle des aéronefs pourraient influer grandement la charge d'amortissement. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont passées en revue pour déterminer si elles ont subi une baisse de valeur quand des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable.

PAPIERS COMMERCIAUX ADOSSÉS À DES ACTIFS

La juste valeur des papiers commerciaux adossés à des actifs comptabilisée à l'état de la situation financière peut ne pas reposer entièrement sur des marchés actifs. Dans ce cas, elle doit être calculée à l'aide du modèle des flux de trésorerie actualisés. Les données de ce modèle sont tirées de marchés observables, mais dans l'impossibilité de s'y référer, une part de jugement est requise pour déterminer la juste valeur. Pour porter un jugement, la direction tient compte de données telles que le risque de crédit attribuable aux actifs sous-jacents, les taux d'intérêt en vigueur sur les marchés en cause, les montants à recevoir. Les résultats réels ont été différents des résultats estimés d'après les hypothèses. Au 31 octobre 2012, la juste valeur des PCAA a été déterminée en fonction des informations disponibles sur le marché.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient dans des conditions de concurrence normales des parties consentantes et bien informées. La Société établit la juste valeur de ses instruments financiers dérivés en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon ce qui est approprié, sur le marché actif le plus avantageux auquel la Société a un accès immédiat. La Société tient également compte de son propre risque de crédit ainsi que du risque de crédit de la contrepartie lors de la détermination de la juste valeur de ses instruments financiers dérivés selon qu'il s'agit d'actifs financiers ou de passifs financiers. Si le marché d'un instrument financier dérivé n'est pas actif, la Société établit la juste valeur par l'application de techniques d'évaluation, telle l'utilisation des informations disponibles sur des transactions portant sur des instruments identiques en substance, par l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres techniques, le cas échéant. La Société s'assure, dans la mesure du possible, d'intégrer les facteurs que des intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix et que la technique d'évaluation est conforme aux méthodes économiques acceptées pour la fixation du prix d'instruments financiers, dont entre autres le risque de crédit de la partie en cause.

PROVISION POUR REMISE EN ÉTAT DES AÉRONEFS LOUÉS

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour remise en état des aéronefs loués sont fondées sur l'expérience passée, les coûts historiques et les réparations, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le renouvellement prévu de la flotte d'aéronefs, les conditions de retour des aéronefs loués, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour remise en état des aéronefs loués, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle pour lesquelles les actionnaires qui n'exercent pas le contrôle peuvent exiger le rachat par la Société des actions qu'ils détiennent sont reclassées au passif à leur valeur de rachat estimative, présumant ainsi l'exercice de leur option. Lorsqu'elle n'est pas prédéterminée selon une formule de calcul, cette valeur de rachat estimative est déterminée selon sa juste valeur. Le calcul de la juste valeur est fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés du budget et des projections financières pour les cinq prochains exercices et ne tiennent pas compte des activités de restructuration auxquelles la Société ne s'est pas encore engagée ou des investissements futurs importants qui amélioreront le rendement de la filiale. La juste valeur est sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux rentrées de fonds futures prévues et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation.

AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que la valeur actuelle des obligations connexes sont calculés à l'aide d'évaluations actuarielles. Ces évaluations actuarielles font appel à des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer le coût et les obligations liés aux avantages du personnel futurs, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente au processus d'évaluation actuarielle. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

IMPÔTS ET TAXES

Il existe des incertitudes quant à l'interprétation de règlements fiscaux complexes, de changements aux lois fiscales ainsi que du montant et du calendrier du résultat imposable futur. Étant donné l'éventail des relations d'affaires internationales, les différences entre les résultats réels et les hypothèses formulées, ou les changements futurs apportés à ces hypothèses, pourraient nécessiter des ajustements futurs au montant de l'impôt sur le résultat déjà comptabilisé. Ces différences d'interprétation pourraient survenir pour diverses questions d'après les conditions propres au territoire respectif des filiales de la Société. La Société établit des provisions, fondées sur des estimations raisonnables, à l'égard des conséquences possibles des audits des administrations fiscales des pays respectifs où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions repose sur divers facteurs, comme l'expérience d'audits fiscaux précédents et les interprétations de règlements fiscaux par l'entité assujettie et l'administration fiscale responsable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales inutilisées dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable, auquel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. La direction doit faire appel à une grande part de jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé pouvant être comptabilisés, d'après le calendrier probable et le montant du résultat imposable futur ainsi que les stratégies de planification fiscale futures.

Note 4 Modifications de Méthodes comptables

IAS 1 - Présentation des états financiers

En juin 2011, l'IASB a modifié l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Le principal changement résultant des modifications apportées à l'IAS 1 consiste en l'exigence visant à regrouper ensemble les autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés dans le compte de résultat. Les modifications maintiennent également les exigences voulant que les autres éléments du résultat global et le résultat net doivent être présentés soit dans un seul état soit dans deux états consécutifs. Les modifications apportées à l'IAS 1 sont en vigueur depuis le 1er novembre 2012. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur la présentation de ses états financiers consolidés de la Société puisque les autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés dans le compte de résultat étaient déjà regroupés.

Note 5 Modifications futures de méthodes comptables

Des normes publiées mais non encore entrées en vigueur sont présentées ci-dessous. La Société n'a pas adopté ces normes de façon anticipée.

IFRS 9 - INSTRUMENTS FINANCIERS

En octobre 2010, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, ce qui constitue l'achèvement de la première partie d'un projet en trois parties visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La première étape a couvert le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, alors que les deux autres parties couvriront la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture. Pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, l'IFRS 9 a recours à une approche unique qui remplace les multiples règles de l'IAS 39. L'approche utilisée par l'IFRS 9 repose sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers et les flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Compte tenu des nouvelles exigences, une entité qui décide d'évaluer un passif à la juste valeur présentera la partie de la variation de la juste valeur attribuable aux changements apportés au risque de crédit propre aux capitaux propres dans la section des autres éléments du résultat global, plutôt que dans le compte de résultat. L'IFRS 9 sera en vigueur pour les exercices de la Société ouverts à compter du 1er novembre 2015, et l'application anticipée est permise. La Société continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de cette norme sur les états financiers de la Société.

IFRS 10 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 10, États financiers consolidés, qui remplace la SIC-12, Consolidation – Entités ad hoc, et certaines parties de l'IAS 27, États financiers consolidés et individuels. L'IFRS 10 reprend les principes existants d'identification du concept de contrôle comme le facteur qui permet de déterminer si une entité doit être incluse dans les états financiers consolidés d'une société mère. La norme fournit des directives additionnelles pour aider à la détermination du contrôle lorsque ce dernier est difficile à évaluer. L'IFRS 10 sera en vigueur pour les exercices de la Société ouverts à compter du 1er novembre 2013. L'adoption de cette norme n'aura aucune incidence sur les états financiers de la Société.

IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités. L'IFRS 12 est une nouvelle norme complète sur les exigences en matière d'informations à fournir sur toutes les formes d'intérêts détenus dans d'autres entités, y compris les partenariats, les entreprises associées, les entités ad hoc et les autres entités hors bilan. La norme exige qu'une entité présente des informations sur la nature et les risques associés à ses intérêts détenus dans d'autres entités et les effets de ces intérêts sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie. L'IFRS 12 sera en vigueur pour les exercices de la Société ouverts à compter du 1er novembre 2013. L'adoption de cette norme n'aura aucune incidence sur les états financiers de la Société, sinon celle d'entraîner la présentation d'informations supplémentaires.

IFRS 13 - ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, Évaluation de la juste valeur. L'IFRS 13 améliorera la cohérence et réduira la complexité en fournissant une définition précise de la juste valeur et une source unique pour l'évaluation de la juste valeur et les exigences en matière d'informations à fournir qui s'appliquent à l'ensemble des IFRS. L'IFRS 13 sera en vigueur pour les exercices de la Société ouverts à compter du 1er novembre 2013. L'adoption de cette norme n'aura aucune incidence sur les états financiers de la Société, sinon celle d'entraîner la présentation d'informations supplémentaires.

IAS 19 - AVANTAGES DU PERSONNEL

En juin 2011, l'IASB a modifié l'IAS 19, *Avantages du personnel*. Ces modifications éliminent la possibilité de reporter la comptabilisation des gains et des pertes, communément appelée la «méthode du corridor», ce qui donnera une information plus comparable et plus fiable. Les modifications simplifieront aussi la présentation des variations des actifs et des passifs provenant des régimes à prestations définies, en imposant notamment l'obligation de présenter les variations découlant de modifications d'estimation dans les autres éléments du résultat global, afin de distinguer ces changements de ceux qui sont souvent perçus comme étant le résultat d'activités quotidiennes de la Société. D'autres modifications qui ont une incidence sur la comptabilisation de la charge de retraite ont été apportées, notamment concernant la comptabilisation accélérée du coût des services passés et l'application d'un même taux d'actualisation sur l'actif ou passif net au titre des prestations définies. Finalement, les modifications amélioreront les informations à fournir concernant les régimes à prestations définies en exigeant une meilleure information sur les caractéristiques de ces régimes et les risques auxquels la Société est exposée en raison de sa participation à ces régimes. Les modifications apportées à l'IAS 19 seront en vigueur pour les exercices de la Société ouverts à compter du 1er novembre 2013. L'adoption de cette norme n'aura aucune incidence sur les états financiers de la Société, sinon celle d'entraîner la présentation d'informations supplémentaires.

Note 6 Acquisition d'une entreprise

Le 1er février 2012, la Société a acquis certains éléments d'actifs du voyagiste Vacances Tours Mont-Royal [«TMR»], qui opère au Québec, pour une contrepartie au comptant de 5 778 \$. TMR est un voyagiste qui se spécialise dans la vente de forfaits sud au départ du Canada, entre autres à Cuba, en République dominicaine et au Mexique, et dont une grande portion du transport aérien était effectuée par Transat. Avec cette acquisition, la Société renforce son offre et ses services auprès de sa clientèle dans des marchés où elle est déjà présente.

La Société a complété l'évaluation de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables pris en charge. L'excédent de la contrepartie totale sur la juste valeur de l'actif net acquis a été alloué à la marque de commerce. Les actifs nets acquis et les passifs nets pris en charge se détaillent comme suit :

	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie en	
fiducie ou autrement réservés	23 976
Clients et autres débiteurs	6 566
Charges payées d'avance	11 238
Immobilisations corporelles	291
Immobilisations incorporelles	4 483
Fournisseurs et autres créditeurs	(7 766)
Dépôts de clients et revenus reportés	(33 827)
Actif net à la juste valeur	4 961
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'une	
entreprise acquise	817
Contrepartie totale	5 778

Les résultats de la société acquise ont été consolidés à compter de la date d'acquisition. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 TMR a enregistré, depuis la date d'acquisition, des revenus de 97 241 \$ et une perte avant charge d'impôts de 5 372 \$, lesquels figurent dans les résultats consolidés de la Société. Si TMR avait été consolidée à compter du 1er novembre 2011, le résultat net consolidé de l'exercice 2012 aurait tenu compte de revenus additionnels de 37 200 \$ et d'une perte avant charge d'impôt de 863 \$.

Note 7 Cession d'une filiale

Le 12 juin 2012, la Société a conclu la vente de sa filiale Handlex, qui offre des services aéroportuaires au sol aux aéroports internationaux de Montréal, de Toronto et de Vancouver, à Servisair Holding Canada Inc. pour une contrepartie totale en trésorerie de 9 000 \$, dont 6 000 \$ est à recevoir en deux versements annuels égaux. Le solde de prix de vente à recevoir, qui est de 3 000 \$ au 31 octobre 2013 [6 000 \$ au 31 octobre 2012], porte intérêt au taux préférentiel et est garanti par une lettre de crédit irrévocable en faveur de la Société. La valeur comptable des actifs nets cédés le 12 juin 2012 s'établissait à 3 345 \$, ce qui a donné lieu à un gain à la cession d'une filiale de 5 655 \$. Cette transaction n'a entrainé aucune charge d'impôts puisque la Société a utilisé des pertes en capital, non enregistrées aux livres, pour éliminer l'imposition du gain en capital découlant de la transaction. La transaction prévoit une entente de services avec Air Transat, qui continuera de bénéficier des mêmes prestations de services de la part de Handlex dans ses trois bases d'opérations canadiennes.

La valeur comptable des actifs nets cédés se détaille comme suit :

	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	890
Clients et autres débiteurs	3 277
Impôts sur le résultat à recevoir	598
Stocks	395
Charges payées d'avance	506
Immobilisations corporelles	3 910
Immobilisations incorporelles	297
Fournisseurs et autres créditeurs	(6 333)
Passif d'impôt différé	(195)
Actifs nets cédés	3 345

Note 8 Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 31 octobre 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 294 473 \$ [288 789 \$ au 31 octobre 2012] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus et, pour certains, pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementations canadiens et avec l'entente commerciale de la Société avec certains fournisseurs de services de traitements de carte de crédit. De plus, elle inclut 108 995 \$, dont 41 725 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [81 502 \$ au 31 octobre 2012, dont 39 119 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

Note 9 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	31 octobre 2013	31 octobre 2012
	\$	\$
Créances-clients	66 921	57 983
Sommes à recevoir de l'état	17 402	15 136
Autres montants à recevoir	28 415	38 406
	112 738	111 525

Note 10 PLACEMENTS DANS DES PCAA

Le 9 novembre 2012, la Société a vendu ses PCAA pour une contrepartie totale de 27 350 \$.

Durant l'exercice clos le 31 octobre 2012, la Société a encaissé des montants totalisant 57 448 \$ à la suite de la vente de PCAA ayant une valeur nominale de 80 000 \$ [78 814 \$ de PCAA adossés à des actifs synthétiques, ou une combinaison d'actifs synthétiques et traditionnels titrisés [MAV 2 admissibles], et 1 186 \$ de PCAA adossés exclusivement à des actifs traditionnels titrisés [MAV 3 traditionnels]]. De plus, la Société a encaissé des montants totalisant 1 889 \$ relativement au remboursement du capital de PCAA adossés exclusivement à des actifs traditionnels titrisés [MAV 3 traditionnels].

La variation des soldes de placements dans des PCAA à l'état de la situation financière et la composition de la rubrique «Gain sur des placements dans des PCAA» au résultat net se résument comme suit :

		Provision pour		
	Valeur nominale	dévaluation	Placements	Gain
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1er novembre 2011	116 414	(37 663)	78 751	
Appréciation des placements dans des PCAA	_	7 936	7 936	(7 936)
Remboursement de capital	(1 889)	_	(1 889)	_
Cession de placements dans des PCAA	(80 000)	22 552	(57 448)	
Solde au 31 octobre 2012 / Incidence sur les résultats de				
l'exercice clos le 31 octobre 2012	34 525	(7 175)	27 350	(7 936)
Cession de placements dans des PCAA	(34 525)	7 175	(27 350)	_
Solde au 31 octobre 2013 / Incidence sur les résultats de				_
l'exercice clos le 31 octobre 2013	_	_	_	

Note 11 Instruments financiers

CLASSEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le classement des instruments financiers, autres que les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur se détaillent comme suit :

	Valeur comptable				Juste valeur	
	Actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Prêts et créances \$	Autres passifs financiers \$	Total \$	\$	
Au 31 octobre 2013						
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou	265 818	_	_	265 818	265 818	
autrement réservés	403 468	_	_	403 468	403 468	
Clients et autres débiteurs	_	95 336	_	95 336	95 336	
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués Instruments financiers dérivés	_	12 384	_	12 384	12 384	
 Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant 	1 220			1 220	1 220	
infancicis derives lies au carpurant	670 506	107 720		778 226	778 226	
Passifs financiers						
Fournisseurs et autres créditeurs	_	_	298 780	298 780	298 780	
Instruments financiers dérivés – Contrats d'achat à terme et autres instruments						
financiers dérivés liés au carburant	1 790	_	_	1 790	1 790	
Participations ne donnant pas le contrôle	_	_	23 800	23 800	23 800	
	1 790	_	322 580	324 370	324 370	

	Valeur comptable				Juste valeur
	Actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Prêts et créances \$	Autres passifs financiers \$	Total	\$
Au 31 octobre 2012					
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	171 175	_	_	171 175	171 175
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou					
autrement réservés	370 291	_	_	370 291	370 291
Clients et autres débiteurs	_	96 389	_	96 389	96 389
Placements dans des PCAA	27 350	_	_	27 350	27 350
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	_	12 297	_	12 297	12 297
Instruments financiers dérivés					
 Contrats d'achat à terme et autres instruments 					
financiers dérivés liés au carburant	4 159			4 159	4 159
	572 975	108 686	_	681 661	681 661
Passifs financiers					
Fournisseurs et autres créditeurs	_	_	276 771	276 771	276 771
Instruments financiers dérivés					
 Contrats d'achat à terme et autres instruments 					
financiers dérivés liés au carburant	4 202	_	_	4 202	4 202
Participations ne donnant pas le contrôle			24 193	24 193	24 193
	4 202	_	300 964	305 166	305 166

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleines concurrences. Les méthodes et hypothèses utilisées afin d'évaluer la juste valeur sont les suivantes :

La juste valeur de la trésorerie et équivalent de trésorerie, en fiducie ou autrement réservés ou non, des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs, se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au carburant ou au devises est évaluée en utilisant une méthode d'évaluation généralement acceptée, soit celle d'actualiser la différence entre la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux de ce contrat et la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux que l'institution financière utiliserait si elle renégociait en date d'aujourd'hui le même contrat aux mêmes conditions. La Société tient également compte du risque de crédit de l'institution financière lors de la détermination de la valeur du contrat.

La juste valeur des placements dans des PCAA a été déterminée à l'aide des prix cotés sur des marchés actifs.

La juste valeur des dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués se rapproche de leur valeur comptable compte tenu qu'ils sont assujettis à des conditions similaires à celles que la Société pourrait obtenir pour des instruments ayant des termes similaires.

La juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle, celles assorties d'une option donnant droit aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle d'exiger le rachat par la Société des actions qu'ils détiennent, correspond à leur prix de rachat. Ce prix de rachat est soit basé sur une formule qui tient compte d'indicateurs financiers et non financiers soit sur la juste valeur des actions détenues, laquelle est déterminée en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés semblable à celui utilisé pour les test de dépréciation du goodwill *[voir note 14]*.

Le tableau suivant présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon leur niveau :

	Prix cotés sur des marchés actifs [niveau 1] \$	Autres données observables [niveau 2] \$	Données non observables [niveau 3] \$	Total \$
Au 31 octobre 2013				
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Contrats d'achat à terme et autres				
instruments financiers dérivés liés au				
carburant	_	1 220	_	1 220
- Contrats de change à terme – désignés				
comme couverture de flux de trésorerie		6 500	_	6 500
	-	7 720	_	7 720
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés				
- Contrats d'achat à terme et autres				
instruments financiers dérivés liés au				
carburant	_	1 790	_	1 790
- Contrats de change à terme – désignés				
comme couverture de flux de trésorerie	_	2 885	_	2 885
Participations ne donnant pas le contrôle	_	_	23 800	23 800
		4 675	23 800	28 475

	Prix cotés sur des marchés actifs [niveau 1] \$	Autres données observables [niveau 2] \$	Données non observables [niveau 3] \$	Total \$
Au 31 octobre 2012				
Actifs financiers				
Placements dans des PCAA Instruments financiers dérivés - Contrats d'achat à terme et autres	27 350	_	_	27 350
instruments financiers dérivés liés au				
carburant	_	4 159	_	4 159
- Contrats de change à terme – désignés				
comme couverture de flux de trésorerie		3 301	_	3 301
	27 350	7 460	_	34 810
Passifs financiers Instruments financiers dérivés - Contrats d'achat à terme et autres instruments financiers dérivés liés au				
carburant	_	4 202	_	4 202
 Contrats de change à terme – désignés comme couverture de flux de trésorerie 	_	4 214	_	4 214
Participations ne donnant pas le contrôle			24 193	24 193
	_	8 416	24 193	32 609

Les variations des participations ne donnant pas le contrôle se présente comme suit :

	2013 \$	2012 \$
Solde au début de l'exercice	24 193	28 725
Résultat net	3 247	3 133
Autres éléments du résultat global	649	81
Dividendes	(2 787)	(5 635)
Variations de la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle	(1 502)	(2 111)
	23 800	24 193

GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée au risque de crédit et de contrepartie, au risque de liquidité, au risque de marché découlant des variations de taux de change de certaines devises, des variation des prix du carburant et des variations des taux d'intérêt. La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter les incidences sur ses revenus, ses dépenses et ses flux de trésorerie, découlant de la fluctuation des taux de change, des prix du carburant et des taux d'intérêt, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La direction de la Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques, des engagements ou obligations existants ou prévus qu'elle prévoit effectuer compte tenu de son expérience passée.

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit provient principalement d'une éventuelle incapacité des clients, des fournisseurs de services, des bailleurs d'aéronefs et moteurs et des institutions financières, y compris les autres contreparties liés aux équivalents de trésorerie, aux instruments financiers dérivés et aux placements dans des PCAA, à satisfaire leurs obligations.

Les comptes clients compris avec les clients et autres débiteurs à l'état de la situation financière totalisent 66 921 \$ au 31 octobre 2013 [57 983 \$ au 31 octobre 2012]. Les comptes clients sont composés d'un grand nombre de clients, y compris des agences de voyages et autres fournisseurs de services. Les comptes clients proviennent de la vente de vacances à forfait à des particuliers par l'entremise d'agences de voyages et de la vente de sièges à des voyagistes géographiquement dispersés. Aucun client ne représente plus de 10 % du solde des débiteurs au 31 octobre 2013 et 2012. Au 31 octobre 2013, environ 5 % [environ 8 % au 31 octobre 2012] des débiteurs étaient impayés depuis plus de 90 jours après la date exigible, tandis qu'environ 82 % [environ 79 % au 31 octobre 2012] étaient en règle, à moins de 30 jours. Il n'est jamais arrivé que la Société encoure des pertes importantes pour ses comptes clients. Par le passé, la Société n'a pas subi de pertes importantes à l'égard de ses comptes clients et, à ce titre, la provision pour créances douteuses à la fin de chaque période, de même que la variation pour chacune des périodes est négligeable.

En vertu de certaines de ses ententes avec des fournisseurs de services et principalement des hôteliers, la Société effectue des dépôts afin de bénéficier d'avantages, entre autres relativement au prix, à l'exclusivité et à l'allotement de chambres. Au 31 octobre 2013, ces dépôts totalisent 24 191 \$ [31 406 \$ au 31 octobre 2012]. Ces dépôts sont généralement compensés par les achats de nuitées dans ces hôtels. Le risque provient du fait que ces hôtels ne seraient pas en mesure d'honorer leurs obligations en fournissant les nuitées entendues. La Société tente de minimiser son risque en limitant les dépôts aux seuls hôteliers qui sont reconnus et réputés dans les marchés visés. Ces dépôts sont répartis sur un grand nombre d'hôtels et il n'est jamais arrivé que la Société doive radier un montant appréciable pour ses dépôts aux fournisseurs.

En vertu de ses baux pour des aéronefs et des moteurs, la Société effectue des dépôts lors de la mise en place de ceux-ci, notamment pour garantir les loyers résiduels. Ces dépôts totalisent 12 384 \$ au 31 octobre 2013 [12 297 \$ au 31 octobre 2012] et seront remboursés à l'échéance des baux. La Société est également tenue de verser des encaisses bailleurs sur la durée des baux afin de garantir le bon état des aéronefs. Ces encaisses bailleurs sont généralement remboursées à la Société sur dépôt de preuves que les entretiens afférents ont été effectués par la Société. Au 31 octobre 2013, les encaisses bailleurs ainsi réclamées totalisent 9 549 \$ [18 801 \$ au 31 octobre 2012] et sont comprises avec les Clients et autres débiteurs. Il ne s'est jamais produit que la Société doive radier un montant appréciable de dépôts et de réclamations d'encaisses bailleurs auprès des bailleurs d'aéronefs et de moteurs.

Pour les institutions financières, y compris les diverses contreparties, le risque maximum de crédit au 31 octobre 2013 est lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris ceux en fiducie et autrement réservés et aux instruments financiers dérivés comptabilisés à

l'actif. Ces actifs sont détenus ou transigés avec un nombre restreint d'institutions financières et autres diverses contreparties. La Société est exposée au risque que ces institutions financières et autres diverses contreparties, avec lesquelles elle détient des titres ou conclut des contrats, ne soient pas en mesure de respecter leurs engagements. La Société minimise son risque en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières et autres diverses contreparties de grande envergure ayant des cotes de crédit appropriées. La Société a pour politique de n'investir que dans des produits bénéficiant d'une cote de crédit minimale de R1-Mid ou mieux [selon Dominion Bond Rating Service [DBRS]], A1 [selon Standard & Poor's] ou P1 [selon Moody's] en plus d'être cotés par un minimum de deux firmes de cotation. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par les différentes politiques de la Société. La Société réexamine ses politiques de façon régulière.

La Société estime ne pas être soumise à une concentration importante du risque de crédit au 31 octobre 2013.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés.

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société au 31 octobre 2013:

	Échéance de moins d'un an \$	Échéance de un à deux ans \$	Échéance de deux à cinq ans \$	Flux de trésorerie contractuels totaux \$	Valeur comptable totale \$
Créditeurs et charges à payer	298 780	_	_	298 780	298 780
Participations ne donnant pas le contrôle	22 680	_	1 120	23 800	23 800
Instruments financiers dérivés	4 685	_	_	4 685	4 675
Total	326 145	_	1 120	327 265	327 255

RISQUE DE MARCHÉ

RISQUE DE CHANGE

La Société est exposée au risque de change, principalement en raison de ses nombreuses ententes avec des fournisseurs étrangers, de ses baux d'aéronefs et de moteurs, de ses achats de carburant, de sa dette à long terme et de ses revenus en devises étrangères, et en raison des fluctuations des taux de change en ce qui concerne principalement le dollar américain, l'euro et la livre sterling par rapport au dollar canadien et à l'euro, le cas échéant. Environ 30 % des coûts de la Société sont effectués dans une devise autre que la monnaie de l'unité d'exploitation qui encoure les coûts alors que moins de 10 % des revenus est réalisé avec une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui effectue la vente. Afin de préserver la valeur des engagements et des transactions anticipées, la Société conclut des contrats de change à terme, et d'autres types d'instruments financiers dérivés, pour l'achat et/ou la vente de devises, en fonction de l'évolution anticipée des taux de change, dont l'échéance est généralement de moins de quinze mois, et ce, en conformité avec sa politique de gestion des risques de devises.

Les tableaux suivants résument la position nette, en dollars canadiens, des actifs financiers et passifs financiers de la Société et de ses filiales en devises, autres que leur monnaie de mesure des états financiers, au 31 octobre, en fonction de leur monnaie de mesure des états financiers :

Actif net (passif net)	Dollar américain \$	Euro \$	Livre sterling \$	Dollar canadien \$	Autres devises \$	Total \$
2013						
Monnaie de mesure des états financiers des sociétés du groupe						
Euro	(7 847)	_	(12)	1 532	(746)	(7 073)
Livre sterling	14	191	_	625	_	830
Dollar canadien	(2 075)	(8 082)	(608)	_	(80)	(10 845)
Autres devises	(283)	57		_	1 142	916
Total	(10 191)	(7 834)	(620)	2 157	316	(16 172)

Actif net (passif net)	Dollar américain \$	Euro \$	Livre sterling \$	Dollar canadien \$	Autres devises \$	Total \$
2012						
Monnaie de mesure des états financiers des sociétés du groupe						
Euro	(7 080)	_	526	2 520	(680)	(4 714)
Livre sterling	37	518	_	1 509	_	2 064
Dollar canadien	(143)	(1 780)	3 109	_	(314)	872
Autres devises	846	44	_	(14)	368	1 244
Total	(6 340)	(1 218)	3 635	4 015	(626)	(534)

Le 31 octobre 2013, si le dollar canadien avait varié de 1 %, à la hausse ou à la baisse, en comparaison avec les autres devises, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 aurait été respectivement supérieur ou inférieur de 188 \$ [226 \$ au 31 octobre 2012] alors que les autres éléments du résultat étendu auraient respectivement été inférieurs ou supérieurs de 1 135 \$ [1 300 \$ au 31 octobre 2012].

RISQUE DE VARIATION DES PRIX DU CARBURANT

La Société est particulièrement exposée aux fluctuations des prix du carburant. Étant donné les pressions concurrentielles au sein de l'industrie, rien ne garantit que la Société serait en mesure de répercuter toute augmentation des prix du carburant à ses clients en augmentant les tarifs et, le cas échéant, qu'une augmentation de tarifs suffirait à contrebalancer les coûts accrus de carburant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation. Afin de mitiger les fluctuations des prix du carburant, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de carburant qui autorise l'utilisation de contrats à terme, et d'autres types d'instruments financiers dérivés, dont l'échéance est généralement de moins quinze mois.

Le 31 octobre 2013, si les prix du carburant avaient varié de 10 %, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 aurait été respectivement supérieur ou inférieur de 15 983 \$ [12 064 \$ au 31 octobre 2012].

Au 31 octobre 2013, 46 % des besoins estimatifs de l'exercice 2014 étaient couverts par des instruments financiers dérivés liés au carburant [34 % des besoins estimatifs de l'exercice 2013 étaient couverts au 31 octobre 2012].

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, principalement en raison de sa facilité de crédit à taux variables. La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et pourrait, le cas échéant, conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes.

Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, si les taux d'intérêt avaient varié de 25 points de base, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société aurait été respectivement supérieur ou inférieur de 1 165 \$ [1 400 \$ en 2012].

GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

Les objectifs de la Société en termes de gestion du capital sont d'abord d'assurer la pérennité de celle-ci afin de pouvoir poursuivre son exploitation, de fournir un rendement à ses actionnaires, de fournir des avantages à ses autres parties prenantes et de maintenir une structure de capital la plus optimale possible afin de réduire le coût en capital.

La Société gère sa structure de capital en fonction de la conjoncture économique. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut décider de déclarer des dividendes aux actionnaires, de remettre du capital à ses actionnaires et de racheter de ses actions sur le marché ou émettre de nouvelles actions.

La Société effectue le suivi de sa structure en capital en utilisant le ratio dette/équité rajusté. Ce ratio se calcule comme suit : dette nette / capitaux propres. La dette nette est égale à la somme de la dette à long terme et des obligations en vertu de contrats de location simple ajusté, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie [non détenus en fiducie ou autrement réservés] et les placements dans des PCAA. Le montant des contrats de location simple ajustés correspond à la charge annualisée de loyers d'aéronefs multiplié par 5,0, coefficient utilisé dans notre secteur. Quoique cette mesure soit couramment utilisée, elle ne reflète pas la juste valeur des contrats de location simple puisqu'elle ne considère pas les paiements contractuels résiduels, les taux d'actualisation implicites des contrats de location ou des taux actuellement en vigueur pour des obligations assorties de conditions et de risques semblables.

La stratégie de la Société est de maintenir un ratio dette/équité inférieur à 1. Le calcul du ratio dette/équité rajusté se résume comme suit :

	2013 \$	2012 \$
Dette nette		
Dette à long terme	-	_
Contrats de location simple ajustés	406 350	441 805
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(265 818)	(171 175)
Placements dans des PCAA	-	(27 350)
	140 532	243 280
Capitaux propres	443 075	366 236
Ratio dette / équité	31,7 %	66,4 %

Les facilités de crédit de la Société sont assorties de certaines clauses restrictives incluant entre autre un ratio d'endettement et un ratio de couverture des frais fixes. Ces ratios sont suivis par la direction et ensuite soumis trimestriellement au conseil d'administration de la Société. Au 31 octobre 2013, la Société respecte ces ratios. À l'exception des clauses restrictives liées aux facilités de crédit, la Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée par des tiers.

Note 12 DÉPÔTS

	31 octobre 2013 \$	31 octobre 2012 \$
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	12 384	12 297
Dépôts auprès de fournisseurs	24 191	31 406
	36 575	43 703
Moins tranche récupérable à moins d'un an	13 267	12 968
	23 308	30 735

Note 13 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Flotte	Équipement d'aéronefs	Équipement et mobilier de bureau	Édifices et améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 31 octobre 2012	254 917	78 088	67 918	43 551	444 474
Ajouts	34 119	2 313	7 899	1 187	45 518
Cessions	_	_	(2 210)	(957)	(3 167)
Écart de change	_	_	920	1 175	2 095
Solde au 31 octobre 2013	289 036	80 401	74 527	44 956	488 920
Amortissement cumulé					
Solde au 31 octobre 2012	198 769	64 200	57 407	27 683	348 059
Amortissement	15 415	3 367	6 053	2 898	27 733
Cessions	_	_	(2 210)	(957)	(3 167)
Écart de change	_	_	818	452	1 270
Solde au 31 octobre 2013	214 184	67 567	62 068	30 076	373 895
Valeur comptable nette au 31 octobre 2013	74 852	12 834	12 459	14 880	115 025

	Flotte	Équipement d'aéronefs	Équipement et mobilier de bureau	Édifices et améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 31 octobre 2011	214 953	95 574	68 348	45 968	424 843
Ajouts	36 017	3 327	4 767	1 244	45 355
Cessions	_	(16 866)	(4 517)	(2 788)	(24 171)
Transferts	3 947	(3 947)			_
Écart de change	_	_	(680)	(873)	(1 553)
Solde au 31 octobre 2012	254 917	78 088	67 918	43 551	444 474
Amortissement cumulé					
Solde au 31 octobre 2011	177 071	77 394	56 531	27 327	338 323
Amortissement	17 889	3 783	5 749	3 399	30 820
Cessions	_	(13 168)	(4 416)	(2 780)	(20 364)
Transferts	3 809	(3 809)	`	` _	
Écart de change	_	_	(457)	(263)	(720)
Solde au 31 octobre 2012	198 769	64 200	57 407	27 683	348 059
Valeur comptable nette au 31 octobre 2012	56 148	13 888	10 511	15 868	96 415

Note 14 GOODWILL ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

			Marques de		
	Goodwill	Logiciels	commerce	Listes de clients	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 31 octobre 2012	106 494	117 674	19 232	12 187	255 587
Ajouts	_	9 892	_	_	9 892
Cessions	_	(956)	_	_	(956)
Écart de change	3 229	1 493	479	367	5 568
Solde au 31 octobre 2013	109 723	128 103	19 711	12 554	270 091
Amortissement cumulé et dépréciation cumulée					
Solde au 31 octobre 2012	15 000	74 325	_	8 237	97 562
Amortissement	_	9 172	_	1 172	10 344
Dépréciation	_	_	_	_	_
Cessions	_	(956)	_	_	(956)
Écart de change	_	818	_	267	1 085
Solde au 31 octobre 2013	15 000	83 359	_	9 676	108 035
Valeur comptable nette au 31 octobre 2013	94 723	44 744	19 711	2 878	162 056

	Goodwill \$	Logiciels \$	Marques de commerce \$	Listes de clients \$	Total \$
Coût					
Solde au 31 octobre 2011	109 495	100 584	14 694	12 145	236 918
Ajouts	_	20 313	4 487	_	24 800
Cessions	_	(2 630)	_	_	(2 630)
Écart de change	(3 001)	(593)	51	42	(3 501)
Solde au 31 octobre 2012	106 494	117 674	19 232	12 187	255 587
Amortissement cumulé et dépréciation cumulée					
Solde au 31 octobre 2011	_	68 206	_	6 870	75 076
Amortissement	_	8 241	_	1 334	9 575
Dépréciation	15 000	_	_	_	15 000
Cessions	-	(1 713)	_	_	(1 713)
Écart de change	_	(409)	_	33	(376)
Solde au 31 octobre 2012	15 000	74 325	_	8 237	97 562
Valeur comptable nette au 31 octobre 2012	91 494	43 349	19 232	3 950	158 025

La valeur comptable totale du goodwill et des marques de commerce répartie à chaque UGT se présente comme suit :

	31 octol	31 octobre 2013		ore 2012
	Goodwill \$	Marques de commerce \$	Goodwill \$	Marques de commerce
Canada – Royaume-Uni – Pays-Bas	64 399	19 711	64 262	19 221
France	19 913	_	18 471	_
Autres *	10 411	_	8 761	11
Valeur comptable nette	94 723	19 711	91 494	19 232

^{*} UGT individuelles multiples

TEST DE DÉPRÉCIATION 2013

La Société a effectué un test de dépréciation au 31 octobre 2013 afin de déterminer si la valeur comptable des UGT était supérieure à leur valeur recouvrable. La Société n'a relevé aucune dépréciation.

La valeur recouvrable est déterminée en fonction de la valeur d'utilité au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés. La Société établit des prévisions de flux de trésorerie d'après les budgets annuels approuvés les plus récents et les plans triennaux des activités pertinentes. Les prévisions de flux de trésorerie tiennent compte du risque lié à chaque actif ou à chaque UGT. Les prévisions de flux de trésorerie pour une période supérieure à trois ans sont extrapolées selon des taux de croissance estimés qui ne dépassent pas les taux de croissance à long terme moyens des marchés visés.

Au 31 octobre 2013, le taux d'actualisation après impôts utilisé pour les tests de dépréciation des différents UGT était de 10,5 % [11,5 % au 31 octobre 2012]. Le taux de croissance perpétuel utilisé aux fins des tests de dépréciation s'établissait à 1 % au 31 octobre 2013 [1 % au 31 octobre 2012].

Le 31 octobre 2013, si le taux d'actualisation après impôts utilisé pour les tests de dépréciation avait été supérieur de 1 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, aucune charge de dépréciation n'aurait été requise.

Le 31 octobre 2013, si le taux de croissance à long terme utilisé pour les tests de dépréciation avait été inférieur de 1 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, aucune charge de dépréciation n'aurait été requise.

Le 31 octobre 2013, si les flux de trésorerie utilisés pour les tests de dépréciation avait été inférieur de 10 %, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, aucune charge de dépréciation n'aurait été requise.

Les 31 octobre 2013 et 2012, la Société a effectué son test annuel de dépréciation de ses marques de commerce et aucune dépréciation n'a été relevée. La direction est d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées dans son test annuel de dépréciation ne pourrait avoir comme incidence d'obtenir des valeurs comptables par marque de commerce supérieures de façons significatives aux justes valeurs calculées.

DÉPRÉCIATION DU GOODWILL EN 2012

Au 31 octobre 2012, à la suite du test de dépréciation d'une UGT en France, qui comprend des voyagistes expéditifs, qui génèrent un pourcentage important de leurs revenus de la vente de produits à destination de pays de l'Afrique du Nord, dont la Tunisie, le Maroc et l'Égypte, et un réseau d'agences de voyages, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de son goodwill de 15 000 \$. Après dépréciation, le goodwill de l'UGT en France s'est établi à 18 471 \$.

La valeur recouvrable de l'UGT en France avait été déterminée en fonction de la valeur d'utilité au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés. La charge de dépréciation qui a été comptabilisée découlait principalement d'une baisse des revenus de produits à destination de pays de l'Afrique du Nord (Tunisie, Maroc et Égypte) et de la Grèce ainsi que d'une baisse de la rentabilité de l'UGT estimée à cette date.

Note 15 PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS

	31 octobre 2013 \$	31 octobre 2012 \$
Participation dans une entreprise associée - Caribbean Investments B.V. [«CIBV»]	70 041	64 189
Solde de prix de vente à recevoir	_	3 000
Frais reportés, solde non amorti	639	793
Divers	1 704	1 644
	72 384	69 626

La Société détient une participation de 35 % dans CIBV, une entreprise associée qui exploite des hôtels, situés au Mexique, en République dominicaine et à Cuba. La fin d'exercice de CIBV est le 31 décembre et la Société comptabilise son placement selon la méthode de l'équivalence en utilisant les résultats de la période de douze mois close le 30 septembre de chaque année.

La variation du placement dans CIBV se présente comme suit :

	2013 \$	2012 \$
Solde au début de l'exercice	64 189	60 612
Quote-part du résultat net	3 676	3 495
Dividende reçu	(731)	_
Écart de conversion	2 907	82
	70 041	64 189

Le tableau suivant présente les informations financières résumées du placement de la Société dans CIBV:

	2013	2012 \$
	\$	
Quote-part de l'état de la situation financière :		
Actif total	120 471	109 071
Passif total	50 430	44 882
Valeur comptable du placement dans CIBV	70 041	64 189
Quote-part des revenus et du résultat net :		
Revenus	31 941	29 365
Résultat net	3 676	3 495

L'actionnaire majoritaire de CIBV pourrait exiger de la Société qu'elle avance les fonds nécessaires au remboursement d'une des dettes à long terme de CIBV advenant que celle-ci ne soit pas en mesure d'effectuer les remboursements prévus. Le montant maximal que la Société pourrait devoir avancer ne peut cependant pas être supérieur à sa quote-part de 35 % de cette dette à long terme. Au 31 octobre 2013, la quote-part de la dette à long terme de la Société s'élève à 2 107 \$ [2 197 \$ US].

Note 16 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	31 octobre 2013	31 octobre 2012 \$
	\$	
Fournisseurs	167 782	157 811
Frais courus	76 777	64 381
Salaires et avantages du personnel à payer	54 221	54 579
Participations ne donnant pas le contrôle	22 680	21 391
Sommes à remettre à l'État	5 227	9 057
	326 687	307 219

Note 17 Provision pour remise en état des aéronefs loués

	\$
Solde au 31 octobre 2012	31 869
Provisions supplémentaires	13 016
Montants imputés à la provision	(14 821)
Montants inutilisés repris	(2 007)
Solde au 31 octobre 2013	28 057
Provisions courantes	11 029
Provisions non courantes	17 028
Solde au 31 octobre 2013	28 057
	\$
Solde au 31 octobre 2011	33 318
Provisions supplémentaires	11 574
Montants imputés à la provision	(10 441)
Montants inutilisés repris	(2 582)
Solde au 31 octobre 2012	31 869
Provisions courantes	19 513
Provisions non courantes	12 356
Solde au 31 octobre 2012	31 869

La provision pour remise en état des aéronefs loués est liée à l'obligation d'entretien des aéronefs loués et aux pièces de rechange utilisées par le transporteur aérien de la Société dans le cadre des contrats de location simple.

Note 18 Dette à long terme

La Société dispose d'un crédit à terme rotatif, pour les fins de ses opérations, de 50 000 \$, venant à échéance en 2015 et qui peut être prolongé, ou immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens, en dollars américains, en euros ou en livres sterling. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes de la Société, et ce sous réserve de certaines exceptions et sera aussi garantie par le nantissement de certaines valeurs mobilières des principales filiales européennes. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, au taux préférentiel de l'institution financière, ou au TIOL (taux interbancaire offert à Londres), majoré d'une prime. Selon les termes des ententes, la Société est tenue de respecter certains critères et ratios financiers. Tous les ratios et critères financiers étaient respectés au 31 octobre 2013. Au 31 octobre 2013, la facilité de crédit n'était pas utilisée.

La Société dispose également, aux fins d'émission de lettres de crédit, d'un crédit rotatif au montant de 60 000 \$ renouvelable annuellement, pour lequel la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 105 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 octobre 2013, un montant de 58 503 \$ était utilisé [52 525 \$ au 31 octobre 2012].

Des crédits d'exploitation totalisant 11 500 € [16 304 \$] [11 500 € [14 896 \$] en 2012] ont été accordés à certaines filiales françaises. Ces crédits d'exploitation sont renouvelables annuellement et étaient inutilisés aux 31 octobre 2013 et 2012.

Note 19 Autres passifs

	31 octobre 2013 \$	31 octobre 2012 \$
Avantages du personnel [note 25]	30 940	31 961
Avantages incitatifs reportés	16 036	19 685
Participations ne donnant pas le contrôle	23 800	24 193
Moins les participations ne donnant pas le contrôle	70 776	75 839
incluses dans les Fournisseurs et autres créditeurs	(22 680)	(21 391)
	48 096	54 448

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

- a) L'actionnaire minoritaire de la filiale Jonview Canada Inc., qui est également un actionnaire de la Société, pourrait exiger que la Société achète les actions qu'il détient dans Jonview Canada Inc. à un prix égal à la juste valeur marchande. Le prix payé peut être réglé, au gré de la Société, en espèces ou par voie d'émission d'actions. La valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle tient compte de la juste valeur de cette option.
- b) Les actionnaires minoritaires de la filiale Travel Superstore Inc. pourraient exiger, entre 2014 et 2018, que la Société achète les actions de Travel Superstore Inc. qu'ils détiennent à un prix égal à leur juste valeur marchande et payable en espèces. La valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle tient compte de la juste valeur de cette option.
- c) L'actionnaire minoritaire de la filiale Trafictours Canada Inc. pourrait exiger que la Société achète les actions de Trafictours Canada Inc. qu'il détient à un prix égal à une formule préétablie, pouvant être ajusté selon les circonstances, et payable en espèces. La valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle tient compte de la juste valeur de cette option.

Note 20 CAPITAUX PROPRES

CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ

ACTIONS À DROIT DE VOTE VARIABLE DE CATÉGORIE A

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles se voient conférer une voix par action de catégorie A, sauf i) si le nombre d'actions de catégorie A émises et en circulation excède 25 % du total des actions votantes émises et en circulation [ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC], ou ii) si l'ensemble des voix exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A ou pour leur compte à une assemblée excède 25 % [ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC] de l'ensemble des voix qui peuvent être exprimées à cette assemblée.

Si l'un ou l'autre de ces seuils est dépassé, le droit de vote rattaché à chaque action de catégorie A diminuera automatiquement, sans autre formalité. Pour la circonstance décrite en i) ci-dessus, les actions de catégorie A prises comme une catégorie ne peuvent pas donner plus de 25 % [ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC] du total des droits de vote rattachés au total des actions votantes émises et en circulation de la Société. Pour la circonstance décrite en ii) ci-dessus, les actions de catégorie A prises comme une catégorie pour une assemblée ne peuvent pas donner plus de 25 % [ou tout pourcentage supérieur que le gouverneur en conseil peut fixer aux termes de la LTC] du nombre total des voix qui peuvent être exprimées à cette assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue et contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

ACTIONS À DROIT DE VOTE DE CATÉGORIE B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET EN CIRCULATION

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Nombre	\$
	d'actions	
Solde au 31 octobre 2011	38 021 720	219 462
Émission de la trésorerie	273 948	1 274
Solde au 31 octobre 2012	38 295 668	220 736
Émission de la trésorerie	171 503	965
Exercice d'options	1 316	5
Solde au 31 octobre 2013	38 468 487	221 706

Au 31 octobre 2013, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 672 404 et à 37 796 083 [à 884 484 et à 37 411 184 au 31 octobre 2012].

RÉGIME DE DROITS DE SOUSCRIPTION

À l'assemblée annuelle tenue le 10 mars 2011, les actionnaires ont ratifié le régime de droits de souscription à l'intention des actionnaires modifié et mis à jour le 12 janvier 2011 [le «régime de droits»]. Le régime de droits donne aux porteurs d'actions de catégorie A et à ceux d'actions de catégorie B le droit d'acquérir, dans certaines circonstances, des actions additionnelles à un prix équivalant à 50 % de la valeur au marché au moment de l'exercice desdits droits. Le régime de droits est conçu de manière à donner au conseil d'administration le temps d'examiner des offres, permettant ainsi aux actionnaires de recevoir la pleine et juste valeur pour leurs actions. Le régime de droits prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014, à moins qu'il soit résilié avant ladite assemblée.

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

En vertu du régime d'options d'achat d'actions, la Société peut accorder aux personnes admissibles jusqu'à un maximum de 1 945 000 actions de catégorie A ou actions de catégorie B additionnelles à un prix par action correspondant au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'octroi des options. Les options octroyées peuvent être exercées au cours d'une période de dix ans, sous réserve de l'atteinte des critères de performance déterminés lors de chaque octroi. Le solde d'options demeurant disponible pour octroi en vertu de ce régime est de 251 814. Les options octroyées peuvent être exercées au cours d'une période de dix ans, à raison de trois tranches de 33,33 % à compter de la mi-décembre de chaque année, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. Dans la mesure où les critères de performance établis lors de l'octroi auront été atteints, l'exercice de toute tranche d'options non acquise au cours de l'une des trois premières années suivant la date d'octroi en raison du fait que les critères de performance établis n'ont pas été atteints peut être reporté de trois ans.

En vertu de l'ancien régime d'options d'achat d'actions, la Société peut accorder aux personnes admissibles jusqu'à un maximum de 246 547 actions de catégorie A ou actions de catégorie B additionnelles à un prix par action correspondant au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'octroi des options. Les options annulées en vertu de ce régime deviendront disponibles pour octroi futur. Les options attribuées dans le passé peuvent être exercées au cours d'une période de dix ans, mais sous réserve d'un maximum de un tiers dans la deuxième année suivant l'attribution, d'un maximum de deux tiers dans la troisième année et la totalité après le début de la quatrième année.

Les tableaux suivants résument l'information sur les options en circulation :

	201	2013		012
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix moyen pondéré \$
Au début de l'exercice	2 199 810	13,99	1 744 477	16,88
Attribuées	766 620	6,01	734 373	7,48
Exercées	(1 316)	3,80	_	_
Annulées	(272 570)	9,47	(279 040)	14,88
À la fin de l'exercice	2 692 544	12,18	2 199 810	13,99
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	928 192	18,35	881 736	18,96

	Op	tions en circulation		Options pouvant 6	ètre exercées
Fourchette des prix d'exercice \$	Nombre d'options en circulation au 31 octobre 2013	Durée de vie moyenne pondérée	Prix moyen pondéré \$	Nombre d'options pouvant être exercées au 31 octobre 2013	Prix moyen pondéré \$
6,01 à 7,48	1 292 927	8,7	6,71	31 932	7,48
10,52 à 12,25	738 985	6,1	11,79	405 996	11,42
15,68 à 19,24	199 251	6,2	18,72	28 883	15,68
21,36 à 24,78	358 963	3,3	21,93	358 963	21,93
37,25	102 418	3,5	37,25	102 418	37,25
	2 692 544	6,9	12,18	928 192	18,35

CHARGE <u>DE RÉMUNÉRATION LIÉE AU RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS</u>

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Société a attribué 766 620 [734 373 en 2012] options d'achat d'actions à certains de ses dirigeants et employés clés. Le modèle d'évaluation Black-Scholes a été utilisé pour estimer la juste valeur moyenne des options à la date de leur attribution. Les hypothèses utilisées et la juste valeur moyenne pondérée des options à la date d'attribution se présentent comme suit :

	2013	2012
Taux d'intérêt sans risque	1,61 %	1,37 %
Durée de vie prévue	6 ans	6 ans
Volatilité prévue	54,8 %	52,5 %
Rendement de l'action	_	_
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	2,59 \$	3,39 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 2 055 \$ [2 273 \$ en 2012] relativement à son régime d'options d'achat d'actions.

RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS

Un régime d'achat d'actions est offert aux employés admissibles de la Société et de ses filiales. En vertu du régime, au 31 octobre 2013, la Société était autorisée à émettre un maximum de 213 674 actions de catégorie B. Le régime permet à chaque employé admissible de souscrire un nombre d'actions dont la souscription globale n'excède pas 10 % de son salaire annuel en vigueur à la date d'adhésion. Le prix d'achat des actions dans le cadre du régime correspond au cours moyen pondéré des actions de catégorie B pendant les cinq jours de négociation précédant l'émission des actions moins une décote de 10 %.

Au cours de l'exercice, la Société a émis 171 503 actions de catégorie B [273 948 actions de catégorie B en 2012] pour un montant de 965 \$ [1 274 \$ en 2012] en vertu du régime d'achat d'actions.

RÉGIME D'INCITATION À L'ACTIONNARIAT ET À L'ACCUMULATION DE CAPITAL

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque employé admissible un nombre d'actions de catégorie B dont le prix de souscription global correspond à un montant entre 20 % à 60 % du pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 5 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues graduellement au cadre admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant les six premiers mois de la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société.

Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par l'employé en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 115 \$ [111 \$ en 2012] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital.

RÉGIME D'INCITATION À L'ACTIONNARIAT PERMANENT

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque haut dirigeant admissible un nombre d'actions de catégorie B dont le prix de souscription global est égal au pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 10 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues graduellement au haut dirigeant admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société. Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par le participant en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 284 \$ [358 \$ en 2012] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat permanent.

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

Des unités d'actions différées [«UAD»] sont attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions différées à l'intention des hauts dirigeants et dans le cadres du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs indépendants. En vertu des ces régimes, chaque haut dirigeant admissible ou administrateur indépendant reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAD. La valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions de catégorie B pendant les cinq jours de négociation précédents l'attribution des UAD. Les UAD sont rachetées par la Société lorsqu'un haut dirigeant ou un administrateur cesse d'être un participant du régime. Aux fins du rachat d'UAD, la valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions de catégorie B pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAD.

Au 31 octobre 2013, le nombre d'UAD attribué s'élevait à 132 566 [103 533 au 31 octobre 2012]. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Société a comptabilisé une de charge de rémunération de 1 220 \$ [renversement de charge de rémunération de 80 \$ en 2012, à la suite de la baisse du cours des actions de la Société] relativement à son régime d'unités d'actions différées.

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS AVEC RESTRICTIONS

Des unités d'actions avec restrictions [«UAR»] sont attribuées annuellement dans le cadre du régime d'unités d'actions avec restrictions aux employés admissibles. En vertu de ce régime, chaque employé admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAR. La valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions de catégorie B pendant les cinq jours de négociation précédents l'attribution des UAR. Les droits rattachés aux UAR sont acquis sur une période de trois ans. Lorsqu'acquises, les UAR sont immédiatement rachetées par la Société, sous réserve de certaines conditions et certaines clauses de performances financières de la Société. Aux fins du rachat d'UAR, la valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions de catégorie B pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAR.

Au 31 octobre 2013, le nombre d'UAR attribué s'élevait à 744 212 [566 918 au 31 octobre 2012]. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 3 003 \$, compte tenu de la réévaluation des clauses de performances financières, relativement à son régime d'unités d'actions avec restrictions [aucune charge de rémunération en 2012].

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

	2013	2012	
[en milliers, sauf les montants par action]	\$	\$	
NUMÉRATEUR			
Résultat net (perte nette) attribuable aux actionnaires de la Société servant au calcul du résultat de base par action et du résultat dilué par action	57 955	(16 669)	
DÉNOMINATEUR			
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	38 390	38 142	
Effet des titres dilutifs			
Options d'achat d'actions	82	_	
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation servant au calcul du			
résultat dilué (de la perte diluée) par action	38 472	38 142	
Résultat (perte) par action			
De base	1,51	(0,44)	
Dilué(e)	1,51	(0,44)	

Aux fins du calcul du résultat dilué par action pour l'exercice clos le 31 octobre 2013, 2 010 909 options d'achat d'actions en circulation ont été exclues du calcul puisque le prix d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions de la Société.

Étant donné la perte nette enregistrée au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012, les 2 199 810 options d'achat d'actions en circulation ont été exclues du calcul de la perte diluée par action en raison de leur effet antidilutif.

Note 21 Informations supplémentaires sur les charges

SALAIRES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel	363 861	370 619
Avantages à long terme du personnel [note 25]	2 561	2 088
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	2 055	2 273
	368 477	374 980

AMORTISSEMENT

	2013 \$	2012 \$
Immobilisations corporelles	27 733	30 820
Immobilisations incorporelles amortissables	10 344	9 575
Autres actifs	1 231	650
Avantages incitatifs reportés	(240)	(252)
	39 068	40 793

Note 22 Charge de restructuration

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013, la Société a mis au point un plan de restructuration qui portait principalement sur la réduction des coûts directs et des dépenses d'exploitation, et sur l'amélioration des marges. La Société a ainsi revu ses processus et effectué des coupures de personnel. En vertu de ce plan, la Société a comptabilisé une charge de restructuration totale de 5 740 \$. Cette charge de restructuration est composée de prestations de cessation d'emploi payables en espèces, dont un montant de 1 328 \$ était impayé au 31 octobre 2013 et inclus dans les créditeurs et charges à payer.

Note 23 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les principales composantes de la charge d'impôt pour les exercices clos les 31 octobre sont les suivantes :

État des résultats consolidé	2013	2012
Exigibles	•	ð
Impôts sur le résultat exigibles Ajustement des impôts à payer pour les	18 004	(4 073)
exercices antérieurs	508	(228)
	18 512	(4 301)
Différés		
Liés aux différences temporelles	998	887
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	19 510	(3 414)

L'impôt enregistré sur les autres éléments du résultat global est comme suit :

État du résultat global consolidé	2013	2012
	\$	\$
Différés		
Variation de la juste valeur des dérivés désignés comme		
couvertures des flux de trésorerie	958	(969)
Variation des régimes à prestations définies		
- Gain (perte) actuariel sur l'obligation	806	(435)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le		
résultat global	1 764	(1 404)

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés selon les taux d'impôt prévus par la loi au Canada, et de la charge d'impôt se présentait comme suit pour les exercices clos les 31 octobre :

	2013		2012	
	 %	\$	%	\$
Impôts sur le résultat au taux prévu par la loi	26,9	21 711	27,2	(4 602)
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :				
Effet des écarts de taux d'imposition nationaux				
et étrangers	(2,5)	(1 993)	24,2	(4 108)
Éléments non déductibles (non imposables)	3,0	2 372	(36,0)	6 102
Constatation d'économies fiscales non				
comptabilisées antérieurement	(0,9)	(733)	8,6	(1 457)
Économies fiscales non comptabilisées	0,7	590	(4,2)	704
Ajustements d'exercices antérieurs	(2,0)	(1 676)	0,2	(26)
Incidence découlant de changements de taux	(1,0)	(775)	0,8	(142)
Incidence découlant d'écarts de taux sur les	,	` ,		, ,
éléments temporaires	_	_	1,4	(244)
Autres	_	14	(2,1)	359
	24,2	19 510	20,1	(3 414)

Les taux d'impositions prévus par la loi applicable ont été de 26,9% pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 et de 27,2% pour l'exercice clos le 31 octobre 2012. Le taux d'imposition applicable de la Société correspond au taux combiné canadien (fédéral et Québec) applicable. La variation des taux prévus par la loi est causée par la diminution du taux fédéral des sociétés.

L'impôt différé tient compte de l'incidence fiscale nette des différences temporelles entre la valeur des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôt différé étaient comme suit :

	État de la situation financière consolidé		État des résultats consolidé	
	2013	2013 2012	2013	2012
	\$	\$	\$	\$
Pertes d'impôt différé	12 511	15 837	(3 326)	80
Excédent de la base fiscale sur la valeur				
comptable des :				
Immobilisations corporelles et logiciels	(8 390)	(7 688)	(702)	(245)
Immobilisations incorporelles, moins les logiciels	(3 008)	(3 441)	433	1 187
Instruments financiers dérivés	(633)	189	136	(184)
Autres actifs financiers et autres actifs	(1 243)	(3 479)	2 236	(652)
Provisions	1 543	904	(5)	(1 077)
Avantages du personnel	8 283	8 673	416	366
Autres passifs financiers et autres passifs	1 889	2 075	(186)	(362)
Actifs nets d'impôt différé	10 952	13 070	(998)	(887)

Les modifications dans les actifs nets d'impôts différés sont les suivantes :

	2013 \$	2012 \$
Solde au début de l'exercice	13 070	12 449
Constatés à l'état des résultats consolidés	(998)	(887)
Constatés dans les autres éléments de l'état du résultat global consolidé	(1 764)	1 404
Disposition d'entreprise	-	326
Autres	644	(222)
	10 952	13 070

Les actifs d'impôt différé se détaillent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Actifs d'impôt différé	22 048	24 338
Passifs d'impôt différé	(11 096)	(11 268)
Actifs nets d'impôt différé	10 952	13 070

Au 31 octobre 2013, les pertes reportées prospectivement, autres qu'en capital, et les autres déductions fiscales pour lesquelles une moins-value a été comptabilisée, et qui serviront à réduire les bénéfices imposables futurs de certaines filiales au Mexique totalisaient 79 667 MXP (5 918 \$) [54 412 MXP (4 326 \$) au 31 octobre 2012]. Ces pertes et déductions viennent à échéance au cours des années 2020 et subséquentes.

Au 31 octobre 2012, les pertes reportées prospectivement, autres qu'en capital, et les autres déductions fiscales de certaines filiales au Canada pour lesquelles une moins-value n'avait pas été comptabilisée totalisaient 1 012 \$.

La Société n'a constaté aucun passif d'impôt différé sur les résultats non distribués de ses filiales étrangères et de son entreprise associée puisqu'ils sont considérés être réinvestis indéfiniment. Cependant, si ces résultats étaient distribués sous forme de dividende ou autrement, la Société pourrait être assujettie à des impôts des sociétés et/ou à des retenues d'impôt à la source au Canada et/ou à l'étranger. Les différences temporelles imposables pour lesquelles aucun passif d'impôts différé n'a été comptabilisé s'élèvent à environ 3 622 \$.

Note 24 OPÉRATIONS ET SOLDES ENTRE APPARENTÉS

Les états financiers consolidés incluent ceux de la Société ainsi que ceux de ses filiales. Les principales filiales et entreprise associée de la Société se détaillent comme suit :

	Pays	% d é	enu
	d'incorporation	2013	2012
Air Transat A.T. inc.	Canada	100	100
Vacances Tours Mont-Royal	Canada	100	100
Transat Tours Canada inc.	Canada	100	100
Transat Distribution Canada inc.	Canada	100	100
Jonview Canada Inc.	Canada	80,1	80,1
Travel Superstore inc.	Canada	64,6	64,6
The Airline Seat Company Ltd.	Royaume Uni	100	100
Look Voyages S.A.	France	99,7	99,7
Vacances Transat S.A.S	France	100	100
Eurocharter S.A.S.	France	100	100
L'Européenne de Tourisme S.A.	France	100	100
Tourgreece Tourist Enterprises S.A.	Grèce	100	100
Air Consultant Europe B.V.	Pays-Bas	100	100
Caribbean Investments B.V.	Pays-Bas	35	35
Caribbean Transportation Inc.	Barbade	70	70
CTI Logistics Inc.	Barbade	70	70
Sun Excursion Inc.	Barbade	70	70
Sun Excursion Caribbean Inc.	Barbade	70	70
Turissimo Carribe Excusiones Dominican	République		
Republic C por A	dominicaine	70	70
Trafictours de Mexico S.A. de C.V.	Mexique	70	70
Promotura Turistica Regiona S.A. de C.V.	Mexique	100	100

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des opérations avec son entreprise associée. Ces opérations sont effectuées dans des conditions de pleine concurrence. Les opérations importantes se détaillent comme suit :

	2013 \$	2012 \$
Coûts liés à la prestation de services touristiques	13 616	10 322

Les soldes en cours auprès de notre entreprise associée se détaillent comme suit :

	2013 \$	2012 \$
Fournisseurs et autres créditeurs	208	120

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES CLÉS DE LA DIRECTION

La rémunération annuelle et la charge de rémunération connexe des administrateurs et des membres clés de la haute direction, soit le président et chef de la direction de la Société et les principaux vice-présidents de la Société se détaillent comme suit :

	2013 \$	2012 \$
Salaires et autres avantages du personnel	6 643	3 693
Avantages à long terme du personnel	883	715
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	985	1 320

Note 25 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre des ententes de retraite de type à prestations définies à l'intention de certains membres de la haute direction et des régimes de retraite à cotisations définies à certains employés. Des employés de certaines filiales étrangères de la Société bénéficient de certains avantages postérieurs à l'emploi.

ENTENTES À PRESTATIONS DÉFINIES ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les ententes de retraite de type à prestations déterminées à l'intention de certains membres de la haute direction prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service admissibles et la moyenne des gains admissibles des cinq années pour lesquelles les gains admissibles du participant étaient les plus élevés. Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les employés de certaines filiales étrangères consistent en une allocation payée au moment du départ à la retraite. Ces ententes de retraite ne sont pas capitalisées, cependant, afin de garantir ses obligations relatives aux ententes de retraite de type à prestations définies, la Société a émis une lettre de crédit au fiduciaire au montant de 38 434 \$ [voir note 8]. La Société mesure ses obligations au 31 octobre de chaque exercice à l'aide d'une estimation actuarielle.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations de l'obligation au titre des prestations définies et de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi :

	Avantages de retraite		Autres avantages		To	tal
	2013	2013 2012 2013	2012	2013	2012	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Valeur actuelle des obligations au début de						
l'exercice	30 350	26 582	1 611	1 725	31 961	28 307
Coût des services rendus	1 066	869	133	_	1 199	869
Coût des modifications	131	_	_	_	131	_
Coûts financiers	1 163	1 219	68	_	1 231	1 219
Prestations versées	(751)	(725)	_	_	(751)	(725)
Gains d'expérience	(429)	(138)	_	_	(429)	(138)
Perte actuarielle (gain actuariel) sur						
l'obligation	(2 557)	2 543	_	_	(2 557)	2 543
Incidence des fluctuations de taux de change	_	_	155	(114)	155	(114)
Valeur actuelle des obligations à la fin de						
l'exercice	28 973	30 350	1 967	1 611	30 940	31 961

Le tableau suivant présente les composantes du coût des avantages de retraite pour les exercices clos les 31 octobre :

	Avantages of	Avantages de retraite		Autres avantages		Total	
	2013	2013 2012	2013	2013 2012	2013	2012	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Coût des services rendus	1 066	869	133	_	1 199	869	
Coût des modifications	131	_	_	_	131	_	
Intérêts débiteurs	1 163	1 219	68	_	1 231	1 219	
Total des coûts au titre des avantages							
de retraite	2 360	2 088	201	_	2 561	2 088	

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer l'obligation de la Société au titre des avantages de retraite et le coût des avantages de retraite de la Société étaient comme suit :

	2013 %	2012 %
Obligation au titre des avantages de retraite		
Taux d'actualisation	4,50	3,75
Taux de croissance des gains admissibles	2,75	2,25
Coût des avantages de retraite		
Taux d'actualisation	3,75	4,50
Taux de croissance des gains admissibles	2,25	3,00

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles qui suivent aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

Augmentation (diminution)	Coûts des avantages de retraite pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 \$	Obligations liées aux avantages de retraite au 31 octobre 2013 \$
Taux d'actualisation Taux de croissance des gains admissibles	(2) 10	(799) 34

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation des avantages et des montants inscrits à l'état de la situation financière sous la rubrique «autres passifs» :

	2013 \$	2012 \$
Actifs du régime à la juste valeur	<u> </u>	_
Obligation au titre des prestations constituées	28 973	30 350
Déficit des avantages de retraite	28 973	30 350

Les variations du montant cumulatif des pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées comme un élément distinct des résultats non distribués, se détaillent comme suit :

Gains (pertes)	\$
31 octobre 2011	(5 522)
Pertes actuarielles	(2 405)
Impôts sur le résultat	435
31 octobre 2012	(7 492)
Gains actuariels	2 986
Impôts sur le résultat	(806)
31 octobre 2013	(5 312)

RÉGIMES DE RETRAITES À COTISATIONS DÉFINIES

La Société offre à certains employés des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations à ces régimes sont fondées sur un pourcentage des salaires.

Les cotisations aux régimes de retraites à cotisations définies, qui correspondent au coût comptabilisé, se sont établies à 8 186 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 [6 433 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012].

Note 26 Engagements et éventualités

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La Société loue des aéronefs, des immeubles, du matériel roulant, des systèmes de communication et des locaux relativement à la vente de voyages. Les paiements de loyers minimums futurs en vertu de contrats de location simple non résiliable sont comme suit :

	2013 \$	2012 \$
Un an et moins	229 853	106 467
Plus d'un an à cinq ans	412 115	280 772
Plus de cinq ans	103 340	143 668
	745 308	530 907

La charge de loyer s'est établie à 104 441 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2013 [113 355 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2012].

AUTRES ENGAGEMENTS

La Société a aussi des obligations d'achat, en vertu de divers contrats, effectuées dans le cours normal des affaires. Les obligations d'achat sont comme suit :

	2013 \$	2012 \$
Un an et moins	65 893	126 147
Plus d'un an à cinq ans	19 608	27 555
Plus de cinq ans	-	_
	85 501	153 702

LITIGES

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de causes individuelles est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société.

AUTRES

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications liées à des risques fiscaux, notamment au niveau de la déductibilité des pertes qu'elle a subies au cours des exercices passés avec les placements dans des PCAA. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisées par la Société selon la meilleure estimation possible du risque final de perte alors que d'autres, tels que les risques fiscaux sur la déductibilité des pertes subies avec les placements dans les PCAA qui pourraient entraîner des déboursés futurs d'environ 15 000 \$, ne sont pas provisionnés lorsque la Société juge qu'elle va se défendre et s'opposer et possède suffisamment d'arguments lui permettant de juger que la décision finale lui sera probablement favorable.

Note 27 GARANTIES

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location simple, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, perte ou endommagement de biens, réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et passif environnemental.

Les notes 8, 18, 19, 25 et 26 des états financiers fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. Ces baux viennent à échéance à diverses dates jusqu'en 2034. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

CONTRATS DE CAUTIONNEMENT

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 octobre 2013, le montant total de ces garanties s'élevait à 1 137 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 31 octobre 2013, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

FACILITÉ DE CRÉDIT IRRÉVOCABLE NON GAGÉE PAR DES DÉPÔTS

La Société dispose d'une facilité de cautionnement renouvelable annuellement au montant de 35 000 \$. En vertu de cette entente, la Société peut faire émettre des contrats de cautionnement d'une durée maximale de trois ans. Au 31 octobre 2013, un montant de 16 182 \$ était utilisé en vertu de cette facilité.

Pour ses opérations en Europe, la Société dispose de facilités de cautionnement renouvelables annuellement au montant de $11\ 206\ \in\ [15\ 886\ \$]\ [12\ 747\ \in\ [16\ 511\ \$]\ en\ 2012]$. Au 31 octobre 2013, des lettres de cautionnement étaient émises pour un total de $3\ 833\ \in\ [5\ 434\ \$]\ [3\ 450\ \in\ [4\ 456\ \$]\ en\ 2012]$.

Note 28 Informations sectorielles

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur d'exploitation, à savoir les voyages vacances. Ainsi, les états des résultats incluent toutes les informations requises. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique et en Europe. Les cessions entre zones géographiques sont comptabilisées à des prix eu égard aux conditions du marché et à d'autres considérations.

	Amérique \$	Europe \$	Total \$	
2013				
Revenus provenant de tiers	2 893 353	754 805	3 648 158	
Charges opérationnelles	2 829 192	747 128	3 576 320	
	64 161	7 677	71 838	
2012				
Revenus provenant de tiers	2 850 874	863 345	3 714 219	
Charges opérationnelles	2 822 595	874 669	3 697 264	
	28 279	(11 324)	16 955	

	Rev	Revenus ⁽¹⁾		Immobilisations corporelles, goodwill et autres immobilisations incorporelles	
	2013 \$	2012 \$	31 octobre 2013 \$	31 octobre 2012 \$	
Canada	2 839 701	2 790 181	187 103	174 262	
France	657 626	648 780	42 059	33 166	
Royaume-Uni	80 851	201 960	33 073	32 984	
Autres	69 980	73 298	14 846	14 028	
	3 648 158	3 714 219	277 081	254 440	

⁽¹⁾ Les revenus sont attribués selon le pays de domiciliation de la filiale.